

Date de dépôt: 16 décembre 2002

Messagerie

Rapport

annuel de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève
(Année 2002)

Rapport de M. Souhail Mouhanna

Mesdames et

Messieurs les députés,

Préambule

En adoptant les lois 8194 du 19 mai 2000 et 8265 du 26 octobre 2000, notre Grand Conseil s'est exprimé clairement en faveur du sauvetage de la Banque cantonale de Genève (ci-après BCGe).

Les textes de lois précités constituent la base légale des mesures d'assainissement et de refinancement de la BCGe, de la création de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (ci-après Fondation) et de la mise en place de la commission parlementaire permanente de contrôle de la Fondation (ci-après commission de contrôle).

Le total des actifs et de certains dossiers transférés de la BCGe à la Fondation a atteint, en valeur corrigée rétroactive au 30 juin 2000, la somme de 5 067 023 715 F.

Les actifs transférés consistent essentiellement en créances garanties par des gages immobiliers et par des titres de sociétés immobilières.

Le portefeuille immobilier qui garantit les créances reprises par la Fondation, était composé de 1418 objets. Une part importante des actifs (1 887 893 900 F au 30 juin 2000) consiste en des créances envers des sociétés de mise en valeur, soit des sociétés de portage.

La loi 8194 fait obligation à la Fondation de faire évaluer les risques et pertes potentiels sur chaque actif.

En contrepartie du transfert des actifs, la Fondation dispose d'un crédit d'environ 5 100 000 000 F auprès de la BCGe, dont 5 milliards sont couverts par cautionnement simple de l'Etat de Genève.

Les rapports Etat - BCGe - Fondation, liés à l'ensemble de ces opérations, sont régis par une convention datée du 27 juillet 2000 pour une durée allant jusqu'à la liquidation de la Fondation (cf. annexe).

Selon la loi 8194, l'Etat assumera les pertes sur la réalisation des actifs transférés, sous réserve des contributions de la BCGe en fonction de sa situation financière. Les pertes sur la réalisation de l'ensemble des actifs ont été estimées à plus de 50%. Compte tenu de ces pertes, le Conseil d'Etat a inscrit dans les comptes d'Etat 2000 une provision de 2,7 milliards de francs, cette provision étant dissoute en fonction de l'exigibilité des pertes enregistrées.

Ces pertes colossales, d'une ampleur inégalée, auront de graves répercussions sur les finances publiques et sur le remboursement de la dette cantonale.

A ces sombres perspectives, est venue s'ajouter une autre mauvaise nouvelle lorsqu'il a été révélé durant l'été 2001 que des créances douteuses supplémentaires d'un montant de 225 millions de francs ont été transférées à la Fondation par la BCGe.

La commission de contrôle, déjà profondément choquée par l'ampleur du scandale de la BCGe, a vivement réagi à cette nouvelle affaire qui va non seulement aggraver les pertes à la charge des contribuables, mais aussi suggérer que la liste des créances douteuses n'est peut-être pas tout à fait close... créances douteuses dont il semble impossible qu'elles n'aient pas été connues au moment des premiers transferts à la Fondation.

Pour sa part, la présidente du Conseil d'Etat, M^{me} Micheline Calmy-Rey, a expliqué aux membres de la commission de contrôle, lors de la séance du 21 novembre 2001, que ce nouveau transfert a fait l'objet d'un avenant à la convention du 27 juillet 2000 et qu'il n'a pas été nécessaire de passer par le Grand Conseil en raison du fait que la caution de l'Etat de 5 milliards n'a pas été dépassée. M^{me} Calmy-Rey a, par ailleurs, assuré que c'était la dernière fois

que l'Etat acceptait un tel transfert et que la justice a été saisie de cette nouvelle affaire.

Période prise en compte dans le rapport

La loi 8194 prévoit à son article 24 que « la commission de contrôle rédige un rapport annuel à l'attention du Grand-Conseil ». Cette commission a tenu sa séance d'installation le 13 juin 2000. Son premier rapport annuel (RD 410) a été rédigé par M^{me} Stéphanie Ruegsegger pour la période juin 2000-juin 2001.

Pour sa part, la Fondation a établi son premier rapport de gestion et de comptes pour la période 1^{er} juillet 2000 - 31 décembre 2001, qui a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil le 27 juin 2002 (RD 446).

Par ailleurs, conformément à l'article 24 précité, la commission de contrôle se doit « de contrôler la gestion de la Fondation et notamment d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation soumis à l'approbation du Grand Conseil par le Conseil d'Etat ».

La commission de contrôle s'est donc interrogée sur l'opportunité de faire coïncider ses rapports annuels avec les années civiles, à l'instar de ceux de la Fondation, et d'y inclure un volet relatif à la gestion et aux comptes de cette dernière. Il a finalement été décidé de maintenir le décalage avec les années civiles et de séparer le rapport annuel de celui relatif à la gestion et aux comptes de la Fondation. Ce dernier rapport a été confié à M. Renaud Gautier.

Sur un autre plan, il convient de rappeler le changement de législature et l'arrivée dans la commission de contrôle d'une majorité de nouveaux députés.

Les éléments susmentionnés n'ont pas facilité le travail du rapporteur en ce qui concerne, notamment, la période d'activité à prendre en considération. Le choix a finalement porté sur la période **1^{er} juillet 2001 – 30 septembre 2002**.

Activité de la commission de contrôle

Composition de la commission

Durant la période **1^{er} juillet 2001 – 31 octobre 2001** de la précédente législature, la commission de contrôle était formée de M^{mes} Fabienne Bugnon, Stéphanie Ruegsegger, Christine Sayegh, Salika Wenger et de MM. Nicolas Brunschwig, Bernard Clerc, Pierre Ducrest (vice-président), Albert Rodrik (président) et Walter Spinucci.

Durant la période **1^{er} novembre 2001 – 30 septembre 2002**, la composition de la commission était la suivante: M^{mes} Michèle Künzler, Véronique Pürro, Stéphanie Ruegsegger (présidente) et MM. Renaud Gautier, Robert Iselin (remplacé par la suite par M. Claude Marcet), Pierre Kunz, Souhail Mouhanna (vice-président), Mark Muller, Albert Rodrik (remplacé par la suite par M^{me} Alexandra Gobet Winiger).

Dossiers examinés

Rappelons que le but de la Fondation est de gérer, valoriser et réaliser les actifs de la BCGe qui lui ont été transférés (la procédure de réalisation de ces actifs a été décrite, en annexe, dans le rapport RD 410 de M^{me} Stéphanie Ruegsegger). Pour sa part, la commission de contrôle donne son avis sur les opérations que le conseil de Fondation porte à sa connaissance et examine les projets de loi dont le Grand Conseil sera saisi en vertu de l'article 80A de la constitution genevoise.

La commission de contrôle s'est donc réunie à 38 reprises. Elle a examiné 438 dossiers et 25 projets de loi, certains dossiers et projets de loi étant comptés plusieurs fois en raison de leur réexamen par la commission. Il convient à ce sujet de souligner que, dans la grande majorité des cas, la commission de contrôle s'est exprimée en faveur des options de la Fondation.

Cependant, certains dossiers ont dû retourner à la Fondation pour complément d'informations. Parfois, l'approbation de la commission est assortie de conditions comme dans le cas, par exemple, du dossier 743 concernant la parcelle du Foyer (Genève-Sécheron).

En effet, ce dossier a été présenté à la commission de contrôle suite à une offre d'achat de la part de la Ville de Genève. L'examen de cette offre par la commission de contrôle a été marqué par l'audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif de la Ville. La commission de contrôle a assorti son préavis, favorable à la transaction, d'un certain nombre de conditions. Aux dernières nouvelles, l'acte de vente a été signé en tenant compte des conditions formulées par la commission de contrôle (cf. lettre à la Fondation, en annexe).

Politique de la Fondation lors de ventes aux enchères d'immeubles

La loi fixe à la Fondation la mission de réaliser les actifs immobiliers transférés par la BCGe. Pour qu'une telle réalisation puisse intervenir dans les meilleures conditions, la Fondation doit disposer, directement ou

indirectement, de la maîtrise des immeubles. Elle doit ainsi soit en être propriétaire, soit s'être assurée de la collaboration du débiteur-propriétaire.

Lorsqu'un débiteur se montre récalcitrant, la Fondation doit tenter des poursuites en réalisation de gages immobiliers pour faire vendre les immeubles.

Sur la base des estimations en sa possession, le Conseil de la Fondation fixe le prix auquel l'immeuble peut être adjugé à des tiers. Cette limite de mise est soumise à l'avis de la commission de contrôle. Lors des enchères, la Fondation défend la limite ainsi fixée, sinon les immeubles partiraient à des prix inférieurs à leur valeur avec pour conséquence l'alourdissement de la facture pour l'Etat et pour les contribuables.

Si, faute d'offre suffisante, la Fondation est amenée à acquérir un immeuble, elle le remet aussitôt en vente, sur la base d'un prix qui est également soumis à la commission de contrôle pour avis.

Les montants auxquels la Fondation rachète les immeubles aux enchères sont en moyenne inférieurs aux expertises des offices des poursuites et des faillites et correspondent en moyenne à celles de la Fondation.

Par contre, lorsque des tiers acquièrent de tels immeubles aux enchères, les prix de vente sont en moyenne supérieurs aux estimations des offices des poursuites et de la Fondation.

Processus de vente des immeubles propriété de la Fondation

La vente des immeubles propriété de la Fondation est régie par l'article 80A de la constitution genevoise, la loi 8194 du 19 mai 2000 et par la procédure mise en place d'entente avec la commission de contrôle.

Lorsque la Fondation acquiert un immeuble, son Conseil en fixe le prix. Ce prix est soumis à la commission de contrôle pour avis. L'objet est ensuite mis sur le marché par l'intermédiaire des courtiers mandatés par la Fondation. Il figure également pendant au moins trois semaines sur le site Internet de la Fondation.

La Fondation rédige, pour le compte du Conseil d'Etat, le texte d'un projet de loi autorisant la réalisation de l'immeuble, avec indication du prix de vente. Le Conseil d'Etat dépose le projet de loi, lequel est renvoyé à la commission de contrôle.

Si l'acquéreur est une entité de droit public, au sens de l'article 80A de la constitution genevoise, la vente s'effectue directement, sans autres modalités, par-devant notaire.

Dans les autres cas, la Fondation signe un acte ou une promesse de vente, sous condition suspensive de l'approbation de la transaction par le Grand Conseil. La Fondation signale avoir trouvé un acquéreur à la commission de contrôle. Cette dernière désigne un rapporteur et, le cas échéant, propose l'amendement du projet de loi si le prix est modifié. Le projet de loi est ensuite voté par le Grand Conseil.

Le processus parlementaire peut paraître long dans l'optique d'acquéreurs familiers du monde des affaires. Certains d'entre eux fixent des délais de validité de leurs offres, notamment pour éviter de mobiliser des capitaux durant des périodes relativement longues et incertaines. C'est la raison pour laquelle la Fondation sollicite parfois la commission de contrôle, respectivement le Grand Conseil, pour un traitement d'urgence.

Pertes dues à termes, pertes dues à vues

L'article 12 de la loi 8194 du 19 mai 2000 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes sur la réalisation des actifs transférés à la Fondation. Le système retenu est le suivant:

Lorsque la Fondation reprend un immeuble d'un porteur ou d'un débiteur, la perte, soit la différence entre le montant de la créance et le produit de la réalisation de l'immeuble, est portée dans ses livres, comme créance envers l'Etat, due à terme. Les fonds ne sont pas transférés, ce qui interpelle les membres de la commission quant à la conformité de ce non-transfert aux normes comptables.

Lorsque la Fondation vend un immeuble, respectivement que l'un des immeubles gagés est vendu par le porteur ou le débiteur à un tiers, la perte, soit la différence entre le montant de la créance et le produit de la réalisation de l'immeuble, est portée dans ses livres, comme créance envers l'Etat, due à vue. Les fonds sont transférés sur le compte de la Fondation auprès de la BCGe.

Délibérations de la commission de contrôle

Les séances de la commissions de contrôle se divisent généralement en deux parties. La première se tient en présence des représentants de la Fondation qui présentent les dossiers, préalablement transmis aux membres de la commission sous forme de fiches, et répondent aux questions des commissaires. La deuxième partie de la séance se déroule en l'absence des

représentants de la Fondation. Elle est consacrée à la discussion, à la formulation d'un préavis et au vote.

Des représentants du Département des finances ont toujours participé aux séances de la commission. La présidente de ce département, M^{me} Micheline Calmy-Rey, a souvent honoré la commission de sa présence.

Outre l'examen des dossiers, la commission de contrôle a engagé de nombreuses discussions avec les représentants de la Fondation dans le but d'améliorer la présentation des dossiers et d'éviter autant que possible la mise sous pression de la commission par la Fondation. Des progrès notables ont été enregistrés dans ce sens.

Concernant la politique de la Fondation, certains commissaires lui ont reproché de trop souvent acquérir des immeubles qui font partie des gages des créances transférés, en particulier lors de ventes aux enchères. Ils considèrent qu'en agissant de la sorte, la Fondation ralentit le processus de liquidation des actifs et pratique, d'une certaine manière, une politique spéculative. D'autres commissaires ont approuvé la politique de la Fondation dans la mesure où l'acquisition d'immeubles par la Fondation évite leur bradage et limite les pertes pour l'Etat et pour les contribuables.

Il convient à ce sujet de signaler que les statistiques portant sur la totalité des immeubles vendus par la Fondation au 30 septembre 2002 (cf. annexes), montrent que le produit des ventes des immeubles, y compris ceux appartenant à la Fondation, est largement supérieur à la valeur d'expertise.

Conclusion

La commission de contrôle a travaillé dans des conditions difficiles par manque de temps eu égard au nombre des dossiers à examiner. Décidés à accomplir leur mission avec un maximum de sérieux, les commissaires ont été amenés à multiplier les séances et à définir avec les représentants de la Fondation des priorités afin de laisser à la commission de contrôle les délais nécessaires à un examen sérieux des dossiers. Il convient à ce sujet de souligner que les rapports entre la Fondation et la commission de contrôle sont en nette amélioration.

Sur un autre plan, il a été constaté que les pertes effectives sur les immeubles vendus à ce jour corroborent les estimations ayant conduit à la constitution par l'Etat de la provision de 2,7 milliards.

Pour ce qui concerne les pertes à la charge de l'Etat, il est évident que l'habileté de la présidente du Département des finances, M^{me} Micheline Calmy-Rey, dans la gestion des liquidités et des emprunts, a jusqu'à présent

évité à l'Etat de devoir emprunter pour couvrir les pertes sur la réalisation des actifs transférés à la Fondation, ce qui a pour mérite de limiter passablement les dégâts. Il n'empêche que les pertes prises en charge par l'Etat, avec ou sans emprunts, représentent un alourdissement de la dette cantonale d'un montant équivalent.

Remerciements

Tout au long des travaux, la commission de contrôle, efficacement présidée par M. Albert Rodrik et par M^{me} Stéphanie Ruegsegger successivement, a bénéficié de la précieuse collaboration de M^{me} Micheline Calmy-Rey, présidente du Département des finances, de M^{me} Sylvie Penel et de M. Bénédikt Cordt-Möller, de la cellule financière de ce département, des membres du Conseil de la Fondation et de leurs collaborateurs, des membres du Service du Grand Conseil et de M. Jean-Luc Constant excellent procès-verbaliste. A toutes ces personnes, la commission de contrôle exprime ses plus vifs remerciements.

Liste des annexes

1. *Convention Etat-BCGe-Fondation du 27 juillet 2000. Cette convention précise les engagements des parties contractantes en vue de la concrétisation de la loi 8194.*
2. *Organigrammes de la Fondation au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2002.*
3. *Liste des biens-fonds propriété des débiteurs.*
4. *Liste des objets traités par la commission. Cette liste couvre la période 1^{er} juillet 2001-30 septembre 2002.*
5. *Correspondance du 3 décembre 2002, de la Fondation à la commission de contrôle, comprenant en annexe la liste de tous les immeubles vendus au 30 septembre 2002.*
6. *Liste des immeubles « ex Générale immobilière ».*
7. *Correspondance du 10 septembre 2002, du Département des Finances à la commission de contrôle, comprenant en annexe les pertes comptabilisées par l'Etat (paiements effectués ou exigibles à terme) au 31 décembre 2001.*
8. *Lettre du 3 septembre 2002, de la commission de contrôle à la Fondation, concernant la parcelle du Foyer (Genève-Sécheron).*

-
9. *Fiches de présentation des dossiers propriétés de débiteurs/porteurs ou de la Fondation.*

CONVENTION

entre

LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
(ci-après : "l'Etat")

et

LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE
(ci-après : "la Banque")

et

LA FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGe
(ci-après : "la Fondation")

PREAMBULE

Le 19 mai 2000, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève a adopté la loi accordant une autorisation d'emprunt de CHF 246'200'000,-- au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque Cantonale de Genève et ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement pour la constitution d'un capital de dotation de CHF 100'000,-- en faveur de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale, afin d'assurer l'augmentation requise des fonds propres de la Banque Cantonale et de répondre aux exigences de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (ci-après : la loi). Cette loi autorise en outre le Conseil d'Etat à garantir le remboursement de prêts d'un montant maximum de CHF cinq milliards en faveur de la Fondation de valorisation.

La loi est entrée en vigueur le 25 mai 2000. La Fondation de valorisation qu'elle instituait afin de favoriser la gestion, la valorisation et la réalisation de certains actifs de la Banque a été inscrite au Registre du commerce le 29 juin 2000.

Le Conseil d'Etat et la Banque ont déterminé les actifs qui vont être transférés à la Fondation et qui consistent en des créances résultant de crédits difficiles à recouvrer et en principe garantis par des gages immobiliers.

La présente convention a pour objet la cession desdits actifs et la fixation des modalités de financement et de remboursement de la Fondation par la Banque.

Il est précisé que le prix de cession inclut notamment, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2000, la différence entre les intérêts contractuellement dus par les débiteurs dont les créances sont transférées et les intérêts ainsi que les états locatifs nets encaissés, différence qui n'a pas été provisionnée par la Banque.

ARTICLE 1 - CESSION D'ACTIFS

- 1.1. La Banque cède en pleine propriété à la Fondation, qui les acquiert valeur au 30 juin 2000, les actifs correspondant aux créances en capital, commissions, frais et intérêts dûment justifiés qu'elle détient contre les débiteurs énumérés à l'annexe A de la présente convention avec ses accessoires (notamment les gages), dont le montant valeur 31 décembre 1999 figure à côté du nom ou de la raison sociale de chaque débiteur sous la mention "Engagements au 31.12.1999" et qui résultent des crédits en principe garantis, notamment par des droits réels immobiliers dont l'indication est mentionnée en regard des actifs cédés.
La Banque établit d'ici au 15 août 2000 au plus tard un correctif à l'annexe A comportant la mise à jour des créances cédées à leur valeur au 30 juin 2000.
- 1.2. La Banque cède à la Fondation qui les acquiert les contrats qu'elle a conclus avec les sociétés de mise en valeur qui sont énumérés à l'annexe B, ainsi que les actifs et droits rattachés à ces sociétés, y compris les droits relatifs à leur capital-actions qui sont mentionnés dans l'annexe B à côté de la raison sociale des sociétés concernées. La Banque s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir afin que la Fondation acquière le contrôle de ces sociétés et des opérations de mise en valeur qui en découlent, plus particulièrement lorsque les contrats comprennent des droits ou des obligations non cessibles sans l'accord de tiers.
- 1.3. La Banque transfère à la Fondation tous les documents, pièces, correspondance et informations nécessaires ou utiles à la Fondation pour faire valoir les droits afférents aux actifs cédés.
- 1.4. La date de la cession est fixée au 30 juin 2000.

- 1.5. Le prix de cession est arrêté à CHF 4'961'000'000,--. Il correspond à la valeur des actifs cédés valeur 31 décembre 1999 et est réajusté en fonction du correctif établi au 30 juin 2000 selon chiffre 1.1.
- 1.6. La Banque remet à la Fondation la liste de toutes les poursuites en cours, réquisitions de vente adressées à l'OP, actes de procédure judiciaires relatifs aux actifs transférés, en particulier en ce qui concerne les gages immobiliers, ainsi que la liste des ventes d'actifs immobiliers annoncées.

ARTICLE 2 - GARANTIE DE LA BANQUE

- 2.1. La Banque garantit à la Fondation que les créances qui lui sont cédées existent, qu'elles sont justifiées et sont effectivement assorties de tous les gages immobiliers consentis par chacun des débiteurs, ces gages étant énumérés à l'annexe A (ci-après : les gages).
- 2.2. La Banque ne donne à la Fondation aucune garantie quant à la valeur de ces gages et quant à la solvabilité des débiteurs. En particulier, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital, des commissions, frais et intérêts dus par les débiteurs.
- 2.3. La Banque informe régulièrement la Fondation de tout versement de débiteur en relation avec les actifs cédés effectué postérieurement à la date du 30 juin 2000 et lui transfère le montant reçu.

ARTICLE 3 - REGIME DES DROITS DANS LES RAPPORTS INTERNES

- 3.1. La Fondation acquiert la pleine titularité des créances cédées et des droits réels les garantissant, avec tous les autres droits y afférents.
- 3.2. La Fondation peut faire valoir tous les droits dont était précédemment titulaire la Banque en sa qualité de créancière gagiste. En particulier, elle exerce de manière indépendante ses droits de créancière gagiste sur les crédits cédés et se charge du recouvrement du capital, des intérêts et des frais des créances cédées.
- 3.3. Dans la mesure où les rapports de droit le permettent, la Fondation devient titulaire des droits et obligations issus des contrats conclus par la Banque, en particulier des contrats avec les sociétés de mise en valeur.

ARTICLE 4 - REGIME DES DROITS DANS LES RAPPORTS EXTERNES

- 4.1. La Fondation détermine à quels débiteurs elle entend notifier la cession des droits et communiquera sa décision à la Banque pour chacun des débiteurs concernés.
- 4.2. La Fondation peut en tout temps décider de notifier la cession des droits même si elle y a renoncé dans un premier temps.
- 4.3. Dans la mesure où la Fondation renonce à notifier la cession des droits aux débiteurs, la Banque s'engage à agir en qualité de fiduciaire de la Fondation pour gérer et pour obtenir, le cas échéant, le remboursement des crédits dus par les débiteurs qui n'ont pas reçu de notification ou pour la réalisation des gages. La Banque s'engage à cet effet à exécuter les instructions de la Fondation. Les

frais des démarches, les risques et les pertes de la Banque dans le cadre de cette activité sont à la charge de la Fondation.

ARTICLE 5 - PRET A LA FONDATION

- 5.1. La Banque s'engage à accorder à la Fondation un prêt sous la forme d'avances à terme d'un montant égal au prix de cession prévu à l'article 1.5, mais la Fondation reste libre de se financer auprès d'autres bailleurs de fonds.
- 5.2. Le prêt est accordé pour une durée initiale de dix-huit mois, soit jusqu'au 31 décembre 2001. La Banque s'engage à renouveler le prêt d'année en année. La Fondation est en droit de rembourser totalement ou partiellement la Banque sans pénalités moyennant 3 mois de préavis.
- 5.3. Le taux d'intérêt du prêt est fixé semestriellement d'entente entre la Banque, la Fondation et le Conseil d'Etat.
- 5.4. En l'absence d'accord entre les parties, le Conseil d'Etat fixe le taux, qui doit correspondre au taux du marché, et sa décision lie la Banque et la Fondation.
- 5.5. Les intérêts sont payables selon une périodicité convenue entre les parties.
- 5.6. La Banque ne peut céder la créance résultant du prêt ou de toute autre avance de la Banque à la Fondation en vue d'un refinancement sans l'accord du Conseil d'Etat après consultation de la Fondation.

**ARTICLE 6 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE L'ETAT ET DE LA
FONDATION PAR LA BANQUE**

- 6.1. La rémunération de la garantie octroyée par l'Etat à la Fondation est calculée sur la totalité des prêts octroyés par la Banque et des tiers à la Fondation. Elle est fixée chaque année d'entente entre l'Etat, la Banque et la Fondation, étant précisé qu'en l'absence d'accord entre les parties, le taux est fixé par le Conseil d'Etat, dont la décision lie la Banque et la Fondation. Elle entre dans les charges de la Banque, dont le paiement interviendra quatre mois au plus tard après la fin de chaque exercice annuel.
- 6.2. La rémunération de la garantie de l'Etat, facturée par ce dernier à la Banque sur les dépôts de prévoyance et les dépôts d'épargne, est fixée chaque année par le Conseil d'Etat. Elle entre dans les charges de la Banque, dont le paiement interviendra quatre mois au plus tard après la fin de chaque exercice annuel.
- 6.3. Dans le cadre de la répartition de son bénéfice annuel, la Banque rembourse à la Fondation les frais encourus par cette dernière durant l'exercice écoulé, à savoir :
- a) les frais financiers consistant en la différence entre les revenus encaissés par la Fondation en relation avec les actifs cédés et les charges financières totales des prêts octroyés à la Fondation par la Banque, l'Etat ou des tiers;
- b) les frais de fonctionnement qui comprennent :
- les rémunérations, y compris les charges sociales des membres du Conseil de Fondation, de la Direction et du personnel de la Fondation;
 - les frais de locaux loués utilisés par la Fondation ou le loyer équivalent à l'immeuble qu'elle occupe à titre de propriétaire;

- les frais de matériel, y compris les ordinateurs et les programmes informatiques utiles à la réalisation de son but social;
 - les autres frais généraux.
- c) les frais et montants nécessaires pour que la Fondation contrôle les sociétés de mise en valeur. Ces montants comprennent notamment les valeurs nominales du capital-actions des sociétés de mise en valeur achetées par la Fondation.
- 6.4. Dans la répartition de son bénéfice annuel, la Banque tient également compte :
- de la constitution des provisions et des réserves nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres imposées par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne;
 - et, le cas échéant, de la distribution d'un dividende.
- 6.5. Le remboursement à la Fondation des frais de l'exercice écoulé intervient immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Banque. L'Etat verse des avances à la Fondation et se substitue à celle-ci pour la part des frais et montants visés à l'article 6.3. que la Banque n'a pas payée dans le cadre de la répartition annuelle de son bénéfice. L'Etat se réserve le droit de se rembourser ultérieurement dans le cadre de la répartition des bénéfices des exercices suivants.

ARTICLE 7 - CALCUL DES FRAIS

Les frais à rembourser en vertu de l'article 6.3 donnent lieu chaque année à un décompte établi par la Fondation sur la base de ses comptes annuels de l'année précédente, contrôlés par son organe de révision externe. En cas de divergence entre la Banque et la Fondation, le Conseil d'Etat arrête définitivement le montant dû à la Fondation, sa décision liant la Banque et la Fondation.

ARTICLE 8 - AVANCES DE L'ETAT

- 8.1. L'Etat de Genève s'engage à avancer les montants nécessaires à l'accomplissement du but de la Fondation dans la mesure où les propres ressources disponibles de celle-ci sont insuffisantes.
- 8.2. Ces montants comprennent notamment les frais financiers pour le service des intérêts de la dette de la Fondation envers la Banque et les autres prêteurs éventuels, ainsi que les frais de fonctionnement.
- 8.3. La Fondation rembourse à l'Etat dans le 1^{er} semestre les avances dont elle a bénéficié dans la mesure de ses disponibilités financières. Celles-ci comprennent les revenus encaissés sur les actifs cédés, les montants payés par la Banque à la Fondation, les plus-values annuelles éventuelles réalisées par la Fondation sur le recouvrement des crédits et la réalisation des actifs qui lui ont été transférés par la Banque.
- 8.4. La Fondation décide en accord avec le Conseil d'Etat du remboursement de ses dettes.

ARTICLE 9 - COMPTES DE LA FONDATION

- 9.1. Afin de pouvoir fonctionner et accomplir son but, la Fondation ouvrira des comptes auprès de la Banque.
- 9.2. La Banque veillera à rémunérer les fonds déposés par la Fondation au meilleur taux du marché.

**ARTICLE 10 - DEVOIR D'INFORMATION ET COLLABORATION ENTRE
LA BANQUE, LA FONDATION ET L'ETAT**

10.1. La Banque s'engage à donner suite à toute demande de collaboration ponctuelle ou durable émanant de la Fondation et à mettre, le cas échéant, son réseau informatique à disposition sans frais pour la gestion des actifs transférés. De même, la Fondation s'engage à donner suite à toute demande d'information ponctuelle ou durable de l'Etat afin que ce dernier puisse exercer son devoir de haute surveillance.

La Banque établira en collaboration avec la Fondation, pour chaque créance cédée, le montant en capital dû, les montants d'intérêts dus et encaissés et les impenses et frais dus.

10.2. La Banque s'engage à communiquer à la Fondation toute information que celle-ci jugerait utile pour l'application de la loi et de la présente convention.

10.3. La Fondation s'engage à tout mettre en œuvre pour diminuer les frais de fonctionnement à charge de la Banque.

10.4. La Présidente du Département des finances ou son remplaçant, le Conseil de Fondation et le Comité de banque de la Banque se réuniront régulièrement pour assurer la collaboration entre l'Etat, la Fondation et la Banque, soit au moins une fois tous les deux mois.

10.5. Les budgets de fonctionnement de la Fondation accompagnés d'un plan financier et d'un plan de réalisation sur 4 ans sont soumis pour approbation au Conseil d'Etat au plus tard à fin novembre de l'année précédente. Ces documents sont remis pour la première fois le 31 août 2000. La remise de ces documents conditionne les avances de l'Etat. En cas de non-respect des budgets,

d'éventuelles avances supplémentaires de l'Etat sont liées à une actualisation de ces documents.

- 10.6. Le fonctionnement de la Fondation est indépendant de celui de la Banque. Les personnes qui travaillent pour la Fondation sont engagées par elle et lui sont hiérarchiquement et administrativement rattachées.

La Fondation garantit aux personnes transférées de la Banque leurs acquis sociaux.

- 10.7. Le fonctionnement de la Fondation fait l'objet d'un rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances.

ARTICLE 11 - DEVOIR DE LA FONDATION A L'EGARD DE L'ETAT

- 11.1. La Fondation s'engage à communiquer au Conseil d'Etat les circonstances susceptibles d'entraver l'accomplissement de son but et l'exécution de la présente convention.

- 11.2. La Fondation s'engage à remettre au Conseil d'Etat dans les six mois suivant la fin de l'exercice le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation qui doivent être soumis à l'approbation du Grand Conseil.

- 11.3. La Fondation informera régulièrement le Conseil d'Etat du respect de ses obligations envers la Commission de contrôle du Grand Conseil, plus particulièrement pour la communication de son programme de réalisation d'actifs.

ARTICLE 12 - REALISATION DES ACTIFS

- 12.1. Dès que la Fondation entend réaliser aux enchères ou de gré à gré un de ses gages, elle en informe la Commission de contrôle du Grand Conseil, le Conseil d'Etat et la commune du lieu de situation de l'immeuble pour déterminer si l'Etat ou la Commune ont un intérêt à l'acquérir.
- 12.2. Il en va de même si elle réalise un actif immobilier qu'elle a acquis, compte tenu des droits de préemption légaux.

ARTICLE 13 - DIVERS

- 13.1. Les droits et obligations d'une partie à l'égard d'une autre partie découlant de la présente convention sont incessibles.
- 13.2. L'article 13.1 n'affecte pas la libre capacité de la Fondation de recouvrer les actifs cédés et de réaliser ses gages sous réserve des obligations mentionnées à l'article 12 ci-dessus.
- 13.3. La Fondation veille à ce que les renseignements communiqués par la Banque soient traités dans le respect du secret bancaire conformément à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.
- 13.4. Tout accord en relation avec la présente convention doit être signé par les trois parties.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE. TRIBUNAL ARBITRAL ET FOR

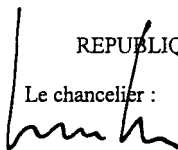
- 14.1. Les relations entre les parties à la présente convention sont soumises au droit suisse.
- 14.2. Tous litiges qui surviendraient au sujet de la présente convention ou en rapport avec elle seront tranchés par un tribunal arbitral composé de trois membres; sont réservées les décisions qui en vertu de la présente convention doivent être prises par le Conseil d'Etat et que les parties considèrent comme définitives et les liant.
- 14.3. La partie demanderesse nommera un arbitre et les défenderesses un deuxième arbitre; le président sera quant à lui nommé par les deux arbitres désignés par les parties, à défaut par le Président du Tribunal de première instance de Genève.
- 14.4. Le siège du tribunal arbitral est à Genève.
- 14.5. La procédure est régie par le Concordat suisse sur l'arbitrage, subsidiairement par la loi de procédure civile genevoise.
- 14.6. Le for d'exécution, notamment d'exécution forcée, est à Genève.

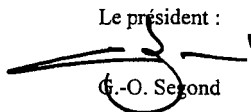
ARTICLE 15 - DUREE DE LA CONVENTION

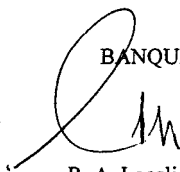
- 15.1. La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'à la liquidation de la Fondation.

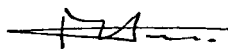
- 15.2. Elle peut toutefois être résiliée ou déclarée nulle conformément aux dispositions générales du Code des obligations en cas d'inexécution ou de vices du consentement.

Ainsi fait à Genève en trois exemplaires, le 27 juillet 2000


REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE
Le chancelier :

R. Hensler

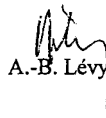
Le président :

G.-O. Segond

BANQUE CANTONALE DE GENEVE

P.-A. Loosli


M. Terrier

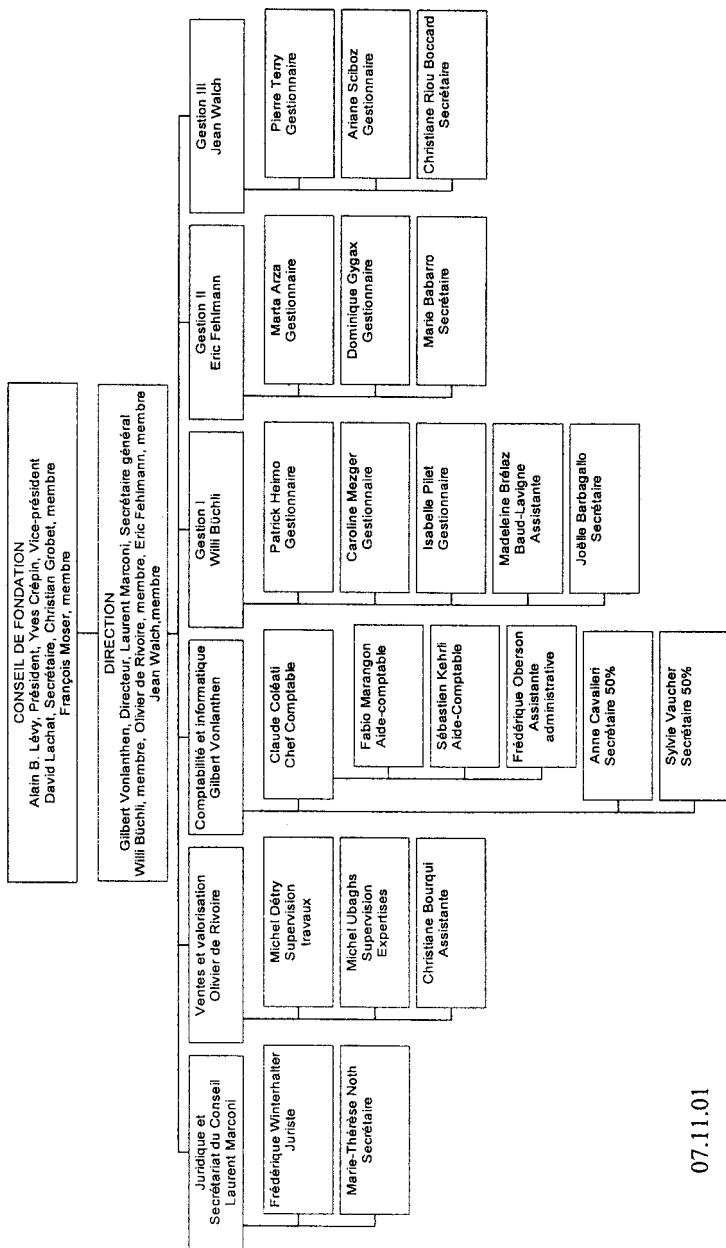
FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGe


Y. Crépin


A.-B. Lévy

Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève

Organigramme au 1er janvier 2002

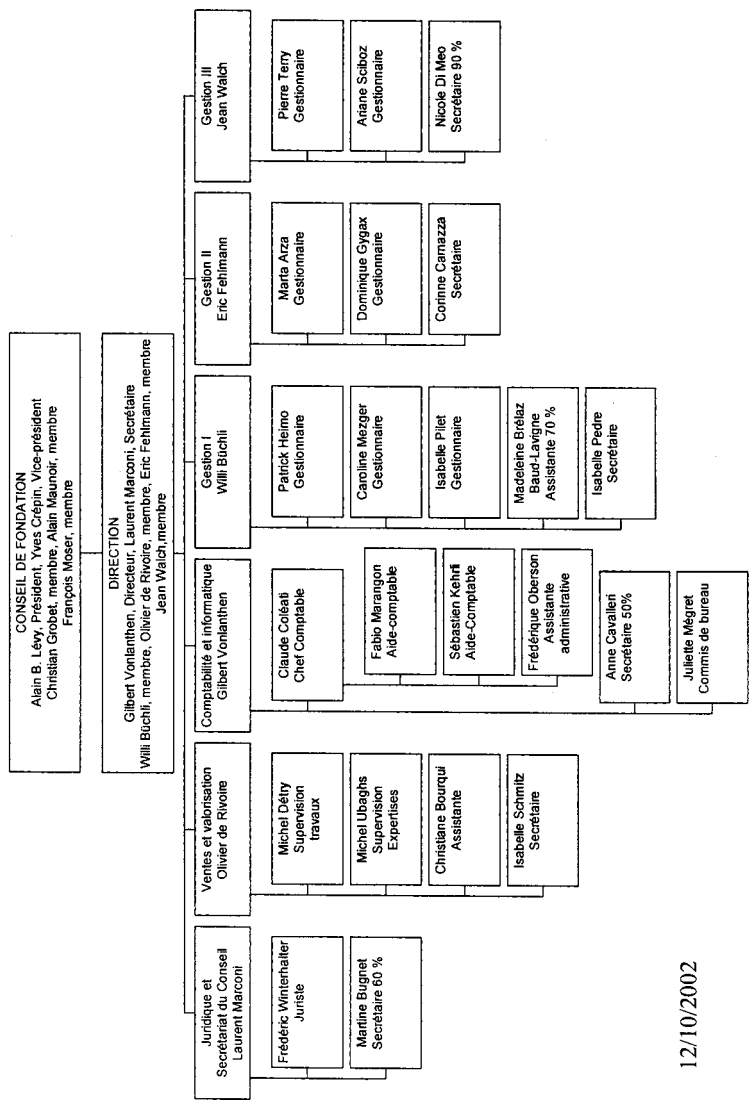


ANNEXE 2

07.11.01

Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève

Organigramme au 1er septembre 2002



12/10/2002

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
1	ge	appartements	789'000
2	ge	appartements	607'000
3	ge	appartements	341'000
4	ge	appartements	1'012'000
5	ge	appartements	1'182'000
6	ge	appartements	804'000
7	ge	appartements	457'000
8	ge	appartements	243'000
10	ge	appartements	393'000
11	ge	appartements	1'996'000
12	ge	appartements	2'329'000
15	ge	appartements	263'000
16	au	appartements	560'000
17	ge	appartements	2'341'000
18	au	appartements	1'049'000
19	au	appartements	2'198'000
20	ge	appartements	7'011'000
21	ge	appartements	1'203'000
22	ge	appartements	632'000
23	au	appartements	295'000
24	au	appartements	717'000
25	au	appartements	420'000
26	ge	appartements	1'909'000
27	au	appartements	407'000
28	au	appartements	1'016'000
29	ge	appartements	990'000
30	au	appartements	3'096'000
35	ge	appartements	835'000
36	au	appartements	246'000
37	ge	appartements	1'162'000
38	ge	appartements	1'112'000
39	ge	appartements	246'000
40	ge	appartements	1'730'000
41	ge	appartements	6'207'000
42	ge	appartements	3'001'000
43	ge	appartements	227'000
44	au	appartements	631'000
45	ge	appartements	321'000
46	ge	appartements	436'000
47	ge	appartements	164'000
48	ge	appartements	215'000
50	ge	appartements	1'276'000
51	au	appartements	183'000
52	au	appartements	474'000
54	ge	appartements	4'691'000
55	au	appartements	5'698'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
56	au	appartements	3'252'000
57	au	appartements	262'000
58	au	appartements	3'517'000
59	ge	appartements	430'000
60	ge	appartements	222'000
61	ge	appartements	568'000
62	ge	appartements	2'548'000
63	ge	appartements	4'825'000
64	ge	appartements	3'284'000
65	ge	appartements	166'000
66	ge	appartements	288'000
67	ge	appartements	200'000
68	ge	autres	16'771'000
69	au	autres	6'913'000
71	ge	hôtel/rest.	5'477'000
72	au	hôtel/rest.	1'282'000
73	au	hôtel/rest.	1'773'000
74	au	hôtel/rest.	1'097'000
75	ge	hôtel/rest.	26'293'000
78	ge	hôtel/rest.	12'496'000
80	au	hôtel/rest.	7'830'000
81	ge	imm. commerciaux	4'570'000
82	ge	imm. commerciaux	11'009'000
83	ge	imm. commerciaux	1'706'000
84	ge	imm. commerciaux	5'069'000
85	ge	imm. commerciaux	9'093'000
86	ge	imm. commerciaux	2'303'000
87	ge	imm. commerciaux	14'012'000
90	ge	imm. commerciaux	16'047'000
91	ge	imm. commerciaux	1'345'000
92	ge	imm. commerciaux	5'155'000
96	au	imm. commerciaux	7'532'000
97	au	imm. commerciaux	2'145'000
98	au	imm. commerciaux	3'365'000
99	ge	imm. commerciaux	27'529'000
100	ge	imm. commerciaux	5'949'000
101	ge	imm. commerciaux	5'719'000
102	ge	imm. commerciaux	24'805'000
103	au	imm. commerciaux	44'720'000
104	au	imm. commerciaux	6'382'000
105	ge	imm. commerciaux	3'203'000
106	ge	imm. commerciaux	17'197'000
107	ge	imm. commerciaux	5'948'000
108	ge	imm. commerciaux	6'468'000
109	ge	imm. commerciaux	4'195'000
110	ge	imm. commerciaux	1'532'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
116	au	imm. commerciaux	7'282'000
117	au	imm. commerciaux	9'172'000
118	au	imm. commerciaux	1'171'000
119	au	imm. commerciaux	3'425'000
120	au	imm. commerciaux	3'624'000
121	ge	imm. commerciaux	358'000
122	ge	imm. commerciaux	132'000
123	ge	imm. commerciaux	2'678'000
124	au	imm. commerciaux	11'341'000
125	ge	imm. commerciaux	56'707'000
126	ge	imm. commerciaux	2'771'000
127	ge	imm. commerciaux	8'127'000
128	ge	imm. commerciaux	7'557'000
129	ge	imm. commerciaux	2'546'000
130	au	imm. artis./industriels	18'983'000
132	ge	imm. artis./industriels	9'301'000
133	au	imm. artis./industriels	2'178'000
135	au	imm. artis./industriels	875'000
136	ge	imm. locatifs	2'400'000
137	ge	imm. locatifs	2'513'000
138	ge	imm. locatifs	2'915'000
139	ge	imm. locatifs	2'549'000
140	ge	villas	1'088'000
141	ge	imm. locatifs	10'521'000
143	ge	villas	1'352'000
144	ge	imm. locatifs	1'277'000
145	ge	imm. locatifs	4'924'000
146	ge	imm. locatifs	2'594'000
147	au	imm. locatifs	4'179'000
149	au	imm. locatifs	7'143'000
150	au	imm. locatifs	12'523'000
151	ge	imm. locatifs	5'783'000
152	ge	imm. locatifs	6'142'000
156	ge	imm. locatifs	1'051'000
157	ge	imm. locatifs	319'000
158	ge	imm. locatifs	737'000
160	ge	imm. locatifs	12'237'000
161	au	imm. locatifs	16'691'000
162	ge	imm. locatifs	6'921'000
163	ge	imm. locatifs	10'308'000
164	ge	imm. locatifs	22'577'000
172	ge	imm. locatifs	2'700'000
173	ge	imm. locatifs	4'204'000
174	ge	imm. locatifs	6'240'000
175	ge	imm. locatifs	5'828'000
176	ge	imm. locatifs	5'513'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
177	ge	imm. locatifs	5'271'000
178	ge	imm. locatifs	4'219'000
179	ge	imm. locatifs	588'000
180	ge	imm. locatifs	6'647'000
181	ge	imm. locatifs	2'535'000
182	ge	imm. locatifs	3'695'000
183	ge	imm. locatifs	3'486'000
184	au	imm. locatifs	1'366'000
185	au	imm. locatifs	12'253'000
186	ge	imm. locatifs	7'480'000
187	ge	imm. locatifs	1'507'000
188	ge	imm. locatifs	3'367'000
189	ge	imm. locatifs	4'277'000
190	ge	imm. locatifs	6'211'000
191	ge	imm. locatifs	3'308'000
192	ge	imm. locatifs	3'474'000
193	ge	imm. locatifs	969'000
194	ge	imm. locatifs	5'470'000
195	ge	imm. locatifs	5'997'000
196	ge	imm. locatifs	8'946'000
197	ge	imm. locatifs	59'000
213	ge	imm. locatifs	1'793'000
214	au	imm. locatifs	1'102'000
215	au	imm. locatifs	443'000
216	au	imm. locatifs	11'952'000
217	au	imm. locatifs	1'529'000
218	au	imm. locatifs	818'000
219	au	imm. locatifs	1'780'000
220	au	imm. locatifs	1'294'000
221	au	imm. locatifs	3'397'000
222	au	imm. locatifs	3'221'000
223	au	imm. locatifs	1'031'000
224	au	imm. locatifs	13'212'000
225	au	imm. locatifs	2'330'000
226	ge	imm. locatifs	12'408'000
227	ge	imm. locatifs	6'620'000
228	ge	imm. locatifs	4'332'000
229	ge	imm. locatifs	4'693'000
231	ge	imm. locatifs	17'349'000
232	ge	imm. locatifs	5'096'000
233	ge	imm. locatifs	3'869'000
234	ge	imm. locatifs	7'104'000
235	ge	imm. locatifs	4'356'000
236	au	imm. locatifs	36'463'000
237	ge	imm. locatifs	3'804'000
238	au	imm. locatifs	3'338'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
239	au	imm. locatifs	4'500'000
240	ge	imm. locatifs	4'103'000
241	ge	imm. locatifs	4'115'000
242	ge	imm. locatifs	3'711'000
243	ge	imm. locatifs	9'289'000
244	ge	imm. locatifs	4'317'000
245	au	imm. locatifs	2'605'000
246	ge	imm. locatifs	5'496'000
247	ge	imm. locatifs	2'195'000
248	au	imm. locatifs	2'473'000
249	au	imm. locatifs	5'311'000
250	ge	imm. locatifs	1'934'000
251	au	imm. locatifs	3'121'000
252	au	imm. locatifs	9'145'000
253	ge	imm. locatifs	6'228'000
254	ge	imm. locatifs	7'762'000
255	ge	imm. locatifs	3'631'000
256	ge	imm. locatifs	6'734'000
257	ge	imm. locatifs	7'011'000
258	ge	imm. locatifs	6'179'000
259	ge	imm. locatifs	2'813'000
260	ge	imm. locatifs	1'141'000
261	ge	imm. locatifs	3'354'000
262	ge	imm. locatifs	2'900'000
263	ge	imm. locatifs	6'614'000
264	ge	imm. locatifs	1'970'000
265	au	imm. locatifs	251'000
266	au	imm. locatifs	2'504'000
267	ge	imm. locatifs	3'733'000
268	ge	imm. locatifs	28'493'000
269	ge	imm. locatifs	5'781'000
270	ge	imm. locatifs	13'949'000
271	ge	imm. locatifs	6'043'000
272	ge	imm. locatifs	3'538'000
273	ge	imm. locatifs	2'203'000
274	ge	imm. locatifs	2'903'000
275	ge	imm. locatifs	2'750'000
276	ge	imm. locatifs	5'484'000
277	au	terrains	1'366'000
279	au	terrains	10'000
281	au	terrains	3'435'000
282	au	terrains	1'419'000
283	au	terrains	2'812'000
284	au	terrains	290'000
285	au	terrains	903'000
286	au	terrains	2'732'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
287	ge	terrains	1'743'000
289	au	terrains	3'081'000
290	ge	terrains	2'298'000
291	ge	terrains	7'450'000
292	ge	terrains	2'573'000
294	ge	terrains	680'000
295	ge	villas	774'000
296	ge	villas	5'798'000
297	ge	villas	951'000
298	ge	villas	1'178'000
299	ge	villas	1'691'000
300	ge	villas	5'220'000
301	au	villas	3'324'000
302	ge	villas	3'820'000
303	ge	villas	4'936'000
304	ge	villas	1'370'000
307	ge	villas	2'820'000
310	ge	villas	2'852'000
311	ge	villas	809'000
314	ge	villas	910'000
315	au	villas	2'550'000
316	au	villas	3'216'000
317	ge	villas	1'144'000
318	au	villas	4'675'000
319	ge	villas	1'558'000
320	ge	villas	1'231'000
321	au	villas	1'207'000
322	ge	villas	875'000
323	au	villas	944'000
324	ge	villas	1'100'000
326	ge	villas	1'528'000
327	ge	villas	479'000
328	ge	villas	890'000
329	ge	villas	976'000
330	ge	villas	768'000
331	ge	villas	679'000
333	ge	villas	840'000
334	ge	villas	979'000
335	ge	villas	4'268'000
336	ge	villas	1'564'000
337	au	villas	1'399'000
338	ge	villas	4'358'000
339	au	villas	2'768'000
340	ge	villas	725'000
341	au	villas	62'782'000
343	ge	villas	2'785'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
347	ge	villas	557'000
348	ge	villas	705'000
349	ge	villas	1'360'000
350	ge	villas	645'000
351	ge	villas	1'026'000
352	ge	villas	674'000
353	ge	villas	2'904'000
354	ge	villas	4'369'000
355	ge	villas	4'114'000
357	ge	villas	2'369'000
358	ge	villas	5'761'000
359	ge	villas	2'361'000
360	ge	villas	1'985'000
361	ge	appartements	585'000
362	ge	appartements	1'035'000
363	ge	appartements	1'572'000
364	ge	appartements	1'351'000
366	ge	appartements	469'000
367	au	appartements	4'026'000
368	ge	appartements	405'000
369	ge	appartements	881'000
370	ge	appartements	995'000
371	ge	appartements	1'748'000
372	ge	appartements	636'000
373	ge	appartements	5'324'000
374	ge	appartements	681'000
375	ge	appartements	1'660'000
376	ge	appartements	1'044'000
377	ge	appartements	1'123'000
378	au	appartements	22'433'000
380	ge	appartements	744'000
381	ge	appartements	404'000
382	ge	appartements	367'000
383	ge	appartements	243'000
384	ge	appartements	456'000
385	ge	appartements	108'000
387	ge	appartements	525'000
388	ge	appartements	8'320'000
389	au	appartements	611'000
390	ge	appartements	275'000
391	ge	appartements	1'209'000
395	ge	appartements	3'548'000
396	ge	appartements	560'000
397	ge	appartements	559'000
400	ge	appartements	1'160'000
401	ge	hôtel/rest.	3'609'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
403	ge	appartements	1'386'000
404	ge	appartements	191'000
407	ge	appartements	437'000
408	ge	appartements	283'000
411	ge	appartements	201'000
412	au	appartements	115'000
413	ge	appartements	161'000
414	ge	appartements	166'000
415	ge	appartements	145'000
419	ge	appartements	2'608'000
420	ge	appartements	235'000
421	ge	appartements	607'000
422	au	appartements	487'000
424	ge	appartements	830'000
425	ge	appartements	418'000
426	ge	appartements	177'000
427	ge	appartements	366'000
428	ge	appartements	93'000
429	ge	appartements	524'000
430	ge	appartements	153'000
431	ge	appartements	144'000
432	ge	appartements	1'507'000
433	au	appartements	1'101'000
434	ge	appartements	318'000
435	ge	appartements	263'000
436	ge	appartements	672'000
437	ge	appartements	875'000
439	ge	appartements	481'000
440	ge	appartements	205'000
441	ge	appartements	313'000
445	ge	appartements	283'000
446	au	appartements	609'000
452	ge	appartements	154'000
453	ge	appartements	1'009'000
454	ge	appartements	149'000
455	ge	appartements	354'000
456	ge	appartements	391'000
457	ge	appartements	205'000
458	ge	appartements	1'617'000
459	ge	appartements	1'715'000
461	au	appartements	3'657'000
463	ge	appartements	857'000
465	ge	appartements	649'000
466	ge	appartements	154'000
467	au	appartements	761'000
468	ge	imm. locatifs	15'101'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
469	ge	appartements	10'294'000
470	ge	appartements	22'294'000
472	ge	appartements	931'000
473	ge	appartements	599'000
475	ge	appartements	496'000
477	ge	appartements	4'257'000
478	ge	appartements	316'000
479	ge	appartements	199'000
480	ge	appartements	6'119'000
481	ge	appartements	599'000
482	au	appartements	540'000
483	ge	appartements	1'246'000
484	ge	appartements	2'000'000
485	ge	appartements	786'000
486	ge	autres	571'000
489	ge	hôtel/rest.	4'845'000
490	ge	hôtel/rest.	22'622'000
492	ge	hôtel/rest.	253'000
496	au	hôtel/rest.	6'741'000
497	ge	hôtel/rest.	18'970'000
498	ge	hôtel/rest.	9'402'000
499	ge	hôtel/rest.	2'218'000
500	au	imm. commerciaux	59'854'000
501	ge	imm. commerciaux	1'628'000
502	ge	imm. commerciaux	3'440'000
504	ge	imm. commerciaux	2'512'000
506	ge	imm. commerciaux	2'514'000
507	ge	imm. commerciaux	40'104'000
508	ge	imm. commerciaux	71'267'000
510	ge	imm. commerciaux	268'000
511	ge	imm. commerciaux	1'068'000
512	ge	imm. commerciaux	4'003'000
513	au	imm. commerciaux	5'519'000
514	ge	imm. commerciaux	22'249'000
515	ge	imm. commerciaux	19'536'000
516	ge	imm. commerciaux	2'691'000
517	ge	imm. commerciaux	9'913'000
518	ge	imm. commerciaux	4'627'000
519	ge	imm. commerciaux	1'893'000
520	ge	imm. commerciaux	636'000
521	ge	imm. commerciaux	2'531'000
522	ge	imm. commerciaux	4'754'000
523	ge	imm. commerciaux	3'712'000
524	ge	imm. commerciaux	28'483'000
525	ge	imm. commerciaux	133'253'000
528	ge	imm. commerciaux	2'863'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
532	ge	imm. commerciaux	14'892'000
535	ge	imm. commerciaux	2'350'000
536	au	imm. commerciaux	14'831'000
537	au	imm. commerciaux	33'601'000
538	ge	imm. commerciaux	8'357'000
539	ge	imm. commerciaux	251'000
540	ge	imm. commerciaux	2'331'000
541	ge	imm. commerciaux	49'409'000
542	ge	imm. commerciaux	1'213'000
543	ge	imm. commerciaux	3'368'000
544	ge	imm. commerciaux	1'875'000
545	ge	imm. commerciaux	197'000
546	ge	imm. commerciaux	4'101'000
547	ge	imm. commerciaux	1'533'000
548	ge	imm. commerciaux	26'166'000
549	au	imm. commerciaux	27'432'000
550	ge	imm. commerciaux	2'083'000
551	ge	imm. commerciaux	961'000
552	ge	imm. commerciaux	237'406'000
554	ge	imm. commerciaux	2'239'000
555	ge	imm. commerciaux	15'848'000
556	ge	imm. commerciaux	421'000
557	au	imm. commerciaux	1'803'000
558	ge	imm. commerciaux	7'209'000
559	au	imm. commerciaux	13'473'000
560	ge	imm. artis./industriels	24'164'000
562	ge	imm. artis./industriels	91'529'000
563	ge	imm. artis./industriels	1'392'000
564	ge	imm. artis./industriels	2'670'000
565	ge	imm. artis./industriels	16'235'000
566	ge	imm. artis./industriels	494'000
568	ge	imm. artis./industriels	24'038'000
570	ge	imm. artis./industriels	2'733'000
571	ge	imm. artis./industriels	2'000
573	au	imm. artis./industriels	505'000
574	ge	imm. locatifs	4'230'000
575	ge	imm. locatifs	2'101'000
576	ge	imm. locatifs	4'049'000
577	ge	imm. locatifs	222'000
578	ge	imm. locatifs	1'082'000
579	ge	imm. locatifs	1'944'000
580	ge	imm. locatifs	10'455'000
581	ge	imm. locatifs	10'088'000
582	ge	imm. locatifs	6'175'000
583	ge	imm. locatifs	4'290'000
584	ge	imm. locatifs	5'205'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
585	ge	imm. locatifs	1'931'000
586	ge	imm. locatifs	12'402'000
588	ge	imm. locatifs	20'054'000
589	ge	imm. locatifs	28'817'000
590	ge	imm. locatifs	13'606'000
591	ge	imm. locatifs	6'329'000
592	ge	imm. locatifs	3'699'000
593	ge	imm. locatifs	1'437'000
596	au	imm. locatifs	21'699'000
597	ge	imm. locatifs	3'381'000
598	ge	imm. locatifs	4'091'000
599	ge	imm. locatifs	3'030'000
600	ge	imm. locatifs	2'859'000
601	ge	imm. locatifs	4'304'000
602	ge	imm. locatifs	3'789'000
603	ge	imm. locatifs	2'171'000
604	ge	imm. locatifs	5'807'000
605	ge	imm. locatifs	5'602'000
606	ge	imm. locatifs	10'384'000
608	ge	imm. locatifs	4'261'000
609	ge	imm. locatifs	4'897'000
610	ge	imm. locatifs	9'033'000
611	ge	imm. locatifs	18'271'000
612	au	imm. locatifs	1'975'000
613	ge	imm. locatifs	15'698'000
614	ge	imm. locatifs	5'334'000
615	ge	imm. locatifs	4'192'000
616	ge	imm. locatifs	9'995'000
618	ge	imm. locatifs	10'270'000
619	ge	imm. locatifs	8'134'000
620	ge	imm. locatifs	7'683'000
621	ge	imm. locatifs	8'763'000
622	ge	imm. locatifs	12'735'000
623	ge	imm. locatifs	10'693'000
625	ge	imm. locatifs	8'157'000
626	ge	imm. locatifs	7'604'000
627	ge	imm. locatifs	8'954'000
628	ge	imm. locatifs	384'000
630	ge	imm. locatifs	7'970'000
631	au	imm. locatifs	1'648'000
632	ge	imm. locatifs	2'160'000
633	ge	imm. locatifs	10'705'000
634	ge	imm. locatifs	17'386'000
635	ge	imm. locatifs	4'200'000
636	ge	imm. locatifs	4'682'000
637	ge	imm. locatifs	4'658'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
638	ge	imm. locatifs	1'943'000
639	ge	imm. locatifs	2'079'000
640	ge	imm. locatifs	10'856'000
641	ge	imm. locatifs	1'587'000
642	ge	imm. locatifs	17'312'000
643	ge	imm. locatifs	1'970'000
644	ge	imm. locatifs	1'173'000
645	ge	imm. locatifs	2'773'000
646	ge	imm. locatifs	13'105'000
647	ge	imm. locatifs	1'838'000
648	ge	imm. locatifs	25'780'000
649	ge	imm. locatifs	10'776'000
650	ge	imm. locatifs	8'976'000
651	ge	imm. locatifs	8'411'000
653	ge	imm. locatifs	19'150'000
654	ge	imm. locatifs	5'210'000
655	ge	imm. locatifs	7'908'000
656	ge	imm. locatifs	8'642'000
657	ge	imm. locatifs	15'221'000
658	ge	imm. locatifs	1'175'000
659	ge	imm. locatifs	14'613'000
661	ge	imm. locatifs	3'573'000
663	ge	imm. locatifs	7'381'000
664	ge	imm. locatifs	6'613'000
667	au	imm. locatifs	43'465'000
668	ge	imm. locatifs	4'172'000
669	ge	imm. locatifs	1'057'000
670	ge	imm. locatifs	1'175'000
671	ge	imm. locatifs	5'992'000
674	ge	imm. locatifs	14'580'000
675	au	imm. locatifs	205'000
676	ge	imm. locatifs	3'619'000
677	ge	imm. locatifs	6'310'000
678	ge	imm. locatifs	3'599'000
679	ge	imm. locatifs	6'885'000
680	ge	imm. locatifs	9'301'000
681	ge	imm. locatifs	12'776'000
682	ge	imm. locatifs	9'748'000
683	ge	imm. locatifs	7'541'000
684	ge	imm. locatifs	2'284'000
685	ge	imm. locatifs	2'306'000
686	ge	imm. locatifs	4'364'000
688	ge	imm. locatifs	4'186'000
689	ge	imm. locatifs	12'826'000
691	ge	imm. locatifs	13'391'000
692	ge	imm. locatifs	6'319'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
694	ge	imm. locatifs	6'796'000
695	ge	imm. locatifs	9'070'000
696	ge	imm. locatifs	9'545'000
697	au	imm. locatifs	2'085'000
698	ge	imm. locatifs	7'16'000
699	ge	imm. locatifs	1'379'000
702	ge	imm. locatifs	2'539'000
703	au	imm. locatifs	16'142'000
704	au	imm. locatifs	13'485'000
705	au	imm. locatifs	7'014'000
707	au	imm. locatifs	4'045'000
708	au	imm. locatifs	10'687'000
709	ge	imm. locatifs	3'354'000
710	au	imm. locatifs	3'106'000
712	ge	imm. locatifs	12'290'000
713	ge	imm. locatifs	12'376'000
714	ge	imm. locatifs	11'196'000
715	ge	imm. locatifs	6'236'000
716	ge	imm. locatifs	38'913'000
718	ge	imm. locatifs	10'715'000
719	ge	imm. locatifs	7'402'000
720	ge	imm. locatifs	6'095'000
721	ge	imm. locatifs	4'828'000
722	ge	imm. locatifs	8'946'000
723	ge	imm. locatifs	10'418'000
724	ge	imm. locatifs	20'763'000
725	ge	villas	2'070'000
727	au	imm. locatifs	16'212'000
728	ge	imm. locatifs	4'100'000
729	ge	imm. locatifs	20'686'000
731	ge	terrains	6'556'000
732	ge	imm. locatifs	5'691'000
733	ge	terrains	1'640'000
735	au	terrains	952'000
738	au	terrains	2'900'000
739	au	terrains	381'000
740	ge	terrains	6'376'000
741	au	terrains	4'633'000
742	au	terrains	14'012'000
743	ge	terrains	30'864'000
745	ge	autres	11'783'000
746	au	terrains	2'066'000
747	au	terrains	149'000
750	ge	terrains	609'000
751	au	terrains	3'466'000
752	au	terrains	914'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
753	au	terrains	915'000
754	au	terrains	4'577'000
756	ge	terrains	1'797'000
757	ge	terrains	4'115'000
758	au	villas	1'036'000
759	ge	villas	5'851'000
760	ge	villas	(165'000)
762	ge	villas	1'555'000
763	ge	villas	2'502'000
764	au	villas	3'126'000
765	ge	villas	617'000
767	ge	villas	4'988'000
768	ge	villas	5'035'000
769	ge	villas	302'000
770	ge	villas	1'420'000
771	ge	villas	1'856'000
772	ge	villas	1'511'000
773	ge	villas	3'309'000
774	ge	villas	731'000
775	ge	villas	634'000
776	ge	villas	546'000
779	ge	villas	1'031'000
782	au	villas	6'697'000
783	ge	villas	3'067'000
784	ge	villas	2'549'000
785	ge	villas	967'000
787	au	villas	1'450'000
788	ge	villas	2'235'000
789	ge	villas	1'707'000
790	ge	villas	779'000
791	ge	villas	640'000
795	ge	villas	1'945'000
797	au	villas	8'366'000
798	ge	villas	1'650'000
799	ge	villas	2'832'000
800	ge	villas	2'435'000
801	ge	villas	7'322'000
802	ge	villas	4'889'000
803	ge	villas	5'756'000
804	ge	villas	1'857'000
805	au	villas	2'248'000
806	au	villas	9'005'000
807	ge	villas	1'265'000
808	ge	villas	6'263'000
809	ge	villas	2'549'000
812	ge	villas	1'498'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
813	ge	villas	5'006'000
814	ge	villas	803'000
816	ge	villas	272'000
817	ge	villas	6'732'000
818	ge	villas	852'000
819	ge	villas	1'199'000
820	ge	villas	4'179'000
821	au	villas	3'103'000
822	ge	villas	831'000
823	ge	villas	161'000
825	ge	villas	860'000
827	ge	villas	3'712'000
828	ge	villas	2'390'000
829	au	villas	949'000
830	ge	villas	8'649'000
831	ge	villas	2'140'000
832	ge	villas	1'449'000
834	ge	villas	3'475'000
835	ge	villas	9'385'000
838	ge	villas	5'031'000
839	ge	villas	927'000
841	ge	villas	1'943'000
843	ge	villas	718'000
847	ge	villas	7'082'000
848	ge	villas	22'917'000
849	ge	villas	2'208'000
851	ge	villas	2'105'000
852	ge	villas	1'142'000
854	au	villas	2'468'000
856	ge	villas	2'039'000
857	ge	villas	2'355'000
858	ge	villas	1'141'000
859	ge	villas	1'011'000
860	ge	villas	680'000
862	ge	villas	1'369'000
863	ge	villas	776'000
864	ge	villas	2'113'000
865	ge	villas	3'101'000
866	ge	villas	4'139'000
867	ge	villas	1'583'000
868	ge	villas	1'734'000
869	ge	villas	4'262'000
870	ge	villas	1'761'000
871	ge	villas	2'051'000
872	ge	villas	2'144'000
873	ge	villas	4'912'000

Biens-fonds propriété des débiteurs

Dossier	Situation genève / autre	Genre de bien-fonds	Engagements 2002 (en cours d'actualisation)
876	ge	villas	1'649'000
877	ge	villas	2'369'000
878	au	appartements	439'000
879	ge	villas	700'000
880	au	imm. locatifs	7'074'000
881	au	hôtel/rest.	3'453'000
882	au	appartements	6'429'000
883	ge	appartements	139'000
884	ge	imm. commerciaux	1'727'000
885	ge	imm. locatifs	3'601'000
886	ge	imm. locatifs	5'117'000
887	ge	imm. commerciaux	604'000
888	ge	autres	292'000
889	au	appartements	935'000
891	ge	imm. locatifs	3'928'000
895	ge	imm. commerciaux	22'130'000
896	ge	imm. locatifs	2'810'000
897	ge	imm. commerciaux	1'818'000
898	ge	imm. locatifs	2'962'000
901	au	imm. commerciaux	26'597'000
902	au	imm. commerciaux	18'144'000
905	ge	terrains	892'000
			4'195'659'000

**Commission de contrôle
de la
Fondation de valorisation
des actifs de la BCGE**

Objets traités
2001 - 2002

Séance du 8 août 2001 (PV n°25 – 2001)

DF : S. PENEL

Fondation : G. VONLANTHEN

Examen du projet de rapport annuel de la Fondation de valorisation

Dossiers n°303, 370, 406, 460, 687, 710, 810, 841

Séance du 22 août 2001 (PV n°26 – 2001)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, G. VONLANTHEN

Examen du projet de rapport annuel de la Fondation de valorisation

Dossiers n°19, 161, 306, 308, 309, 365, 407, 536, 640, 701, 836

Séance du 3 septembre 2001 (PV n°27 – 2001)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT

Dossiers n°19, 529, 669, 853

Séance du 19 septembre 2001 (PV n°28 – 2001)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, G. VONLANTHEN, L. MARCONI, W. BUCHLI, E. FEHLMANN

Dossiers n°236, 367, 394, 529, 584, 617, 793, 853, 886, 891

Séance du 3 octobre 2001 (PV n°29 – 2001)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, D. LACHAT

Dossiers n°488, 493, 700

Dossiers de la Générale Immobilière

Séance du 24 octobre 2001 (PV n°30 – 2001)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, D. LACHAT, L. MARCONI

Dossiers n°19, 55, 203, 233, 313, 337, 423, 449, 451, 471, 485, 493, 612, 850

Séance du 7 novembre 2001 (PV n°1 - 2001)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : Y. CREPIN, D. LACHAT, C. GROBET, G. VONLANTHEN, J. WALCH

Renouvellement du bureau (Présidente : Mme RUEGSEGGER. Vice-président : M. MOUHANNA)

Désignation du rapporteur annuel

Présentation par le conseil de fondation

Dossiers n°21, 63, 312, 648, 665, 666, 704, 794

Séance du 21 novembre 2001 (PV n°2)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, D. LACHAT, E. FEHLMANN

Communication du département des finances

Dossiers n°326, 371, 487, 500, 629, 615-691-695-696,

Séance du 5 décembre 2001 (PV n°3)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT, E. FEHLMANN, L. MARCONI)

Présentation de la politique d'acquisition de la Fondation

Dossiers n°308, 326, 339, 432, 462, 485, 487, 667, 815, 861

Dossier Sécheron-Serono

Séance du 14 décembre 2001 (PV n°4)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT, J. WALCH

Dossiers n°19, 116, 263, 329, 485, 781, 815, 844, 861

Présentation des dossiers n°562 et 743 (Sécheron)

Séance du 19 décembre 2001 (PV n°5)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT, J. WALCH, O. DE RIVOIRE

Dossiers n°101, 206, 207, 249, 332

Séance du 9 janvier 2002 (PV n°6)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, Y. CREPIN, D. LACHAT, C. GROBET, O. DE RIVOIRE, J. WALCH

Dossiers n°288, 316, 489, 561, 743, 780

Séance du 23 janvier 2002 (PV n°7)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT, W. BUCHLI

Dossiers n°289, 487, 576, 717, 743, 876, 898

Séance du 30 janvier 2002 (PV n°8)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, Y. CREPIN, D. LACHAT, C. GROBET

Discussion générale sur la Fondation de valorisation

Séance du 9 février 2002 (PV n°9)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : D. LACHAT, L. MARCONI

Désignation du rapporteur annuel (S. MOUHANNA)

Dossiers n°17, 313, 652, 738, 779, 786, 815, 846

Séance du 20 février 2002 (PV n°10)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : G. VONLANTHEN, L. MARCONI

Dossiers n°153, 170, 250, 299, 300, 317, 346, 355, 407, 450, 576, 624, 687, 757

Séance du 6 mars 2002 (PV n°11)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, D. LACHAT, W. BUCHLI, P. TERRY

Présentation d'un transfert d'actifs complémentaire de la BCGe à la Fondation

Dossiers n°335, 340, 369, 370, 371, 448, 506, 707, 768, 779, 791

Séance du 20 mars 2002 (PV n°12)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, D. LACHAT, L. MARCONI, E. FEHLMANN

Dossiers n°106, 124, 150, 182, 239, 251, 252, 266, 267, 393, 481, 502, 658, 689, 700, 733, 888

Séance du 10 avril 2002 (PV n°13)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, W. BUCHLI, E. FEHLMANN

Dossiers n°7, 16, 18, 96, 97, 103, 120, 133, 135, 173, 244, 287, 336, 338, 378, 417, 533, 700, 704, 748, 846, groupe Polak

Séance du 17 avril 2001 (PV n°14)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : L. MARCONI, O. DE RIVOIRE

Dossiers n°7,16, 18, 96, 97, 103, 120, 133, 135, 173, 244, 287, 336, 338, 378, 417, 533, 700, 704, 706, 748, 846,
Dossiers Yves POLAK**Séance du 24 avril 2002** (PV n°15)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, L. MARCONI, W. BUCHLI

Dossiers n°213, 289, 331, 354, 398, 405, 834, 851, 864

Séance du 8 mai 2002 (PV n°16)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, L. MARCONI, O. DE RIVOIRE

Dossiers n°18, 35, 36, 94, 99, 112, 134, 151, 198, 211, 212, 232, 282, 295, 302, 408, 435, 462, 502, 815, 881

Séance du 15 mai 2002 (PV n°17)

DF : M. CALMY-REY

Fondation : A. B. LEVY

Financement de la Fondation de valorisation

Séance du 22 mai 2002 (PV n°18)

DF : B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, L. MARCONI, O. DE RIVOIRE

Dossiers n°12, 111, 115, 160, 164, 201, 203, 212, 282, 295, 302, 435, 462, 502, 743, 881

Séance du 29 mai 2002 (PV n°19)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, L. MARCONI, W. BUCHLI

Dossiers n°23, 24, 25, 77, 138, 227, 235, 273, 282, 321, 322, 374, 559, 646, 889

Séance du 5 juin 2002 (PV n°20)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY

Audition de M. Laurent MOUTINOT, CE, DAEL

Séance du 12 juin 2002 (PV n°21)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, C. MOSER, C. GROBET, J. WALSCH

Dossiers n°95, 369, 370, 544, 672, 743, 843

Dossier Sécheron-parcelle du Foyer

Séance du 26 juin 2002 (PV n°22)

DF : B. CORDT-MØLLER, S. PENEL, J.-P. PANGALLO

Fondation : C. GROBET, L. MARCONI, O. DE RIVOIRE

Dossiers n°128, 149, 281, 328, 445, 452-453-454-455, 531, 543, 570, 607, 624, 629, 793

PL 8689, PL 8762, PL 8768

Séance du 28 juin 2002 (PV n°23)

DF : B. CORDT-MØLLER

PL 8762, PL 8768

Séance du 3 juillet 2002 (PV n°24)

DF : M. CALMY-REY, B. CORDT-MØLLER

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI, J. WALSCH

Présentation du rapport de gestion et comptes au 31.12.01 de la Fondation de valorisation

Dossier n°672 (Jean-Simonet)

Dossier Sécheron-parcelle du Foyer : audition de C. FERRAZINO, M. RUFFIEUX, P. RUEGG

Dossiers n°178, 191, 445-446-452-453-454-455-456-457-458-459, 527, 529, 690, 884

Séance du 21 août 2002 (PV n°25)

DF : S. PENEL

Fondation : G. VONLANTHEN, W. BUCHLI, F. WINTERHALTER

Dossiers n°22, 33, 91, 117, 121, 154, 155, 166, 168, 169, 180, 198, 247, 254, 285, 350, 351, 352,

353, 391, 393, 404, 541, 594, 595, 626, 647, 648, 659-830-831-802-803, 704, 716 (2x), 782, 784

PL 8683, PL 8690, PL 8770, PL 8772

Projet de loi relatif au dossier n°531

Séance du 28 août 2002 (PV n°26)

DF : S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI, W. BUCHLI,

Dossiers n°22, 23, 24, 25, 33, 77, 91, 117, 121, 123, 138, 154, 155, 166, 168, 169, 180, 195, 198, 208, 227, 235, 240, 247, 248, 254, 269, 271, 273, 282, 285, 286, 292, 321, 322, 350, 351, 352, 353, 355, 374, 391, 393, 404, 420, 541, 559, 560, 594, 595, 626, 646, 647, 648, 659, 672, 689, 704, 707, 708, 716 (2x), 727, 743, 782, 784, 802, 803, 830, 831, 889
PL 8767, PL 8768, PL 8798

Séance du 29 août 2002 (PV n°27)

Dossiers n°716 (2x)

Séance du 4 septembre 2002 (PV n°28)

DF : S. PENEL

Fondation : A. MAUNOIR, L. MARCONI, W. BUCHLI

Dossiers n°22, 33, 91, 117, 121, 123, 154, 155, 166, 168, 169, 180, 195, 198, 208, 240, 247, 248, 254, 269, 271, 285, 286, 292, 350, 351, 352, 353, 355, 391, 393, 404, 420, 541, 560, 594, 595, 626, 647, 648, 659, 672, 689, 704, 707, 708, 727, 782, 784, 802, 803, 830, 831,
PL 8767, PL 8768

Séance du 11 septembre 2002 (PV n°29)

DF : S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI, W. BUCHLI

Dossiers n°123, 195, 208, 240, 248, 269, 271, 286, 292, 355, 420, 594, 595, 647, 672, 689, 707

Séance du 18 septembre 2002 (PV n°30)

DF : M. CALMY-REY, S. PENEL

Fondation : G. VONLANTHEN, W. BUCHLI, F. WINTERHALTER

PL 8714, PL 8763, PL 8766, PL 8769, PL 8797
Rapport annuel de la commission
Rapport de gestion de la Fondation de valorisation
Tableau des opérations
Rapport avec la Fondation

Séance du 19 septembre 2002 (PV n°31)

PL 8714, PL 8763, PL 8766, PL 8769, PL 8797

Séance du 25 septembre 2002 (PV n°32)

DF : S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI

Dossiers n°27, 38, 143, 151, 431, 612, 711, 870

Relations entre la commission de contrôle et la Fondation de valorisation

Séance du 9 octobre 2002 (PV n°33)

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI

Dossiers n°272, 354, 652

PL 8691, PL 8771, PL 8779, PL 8823, PL 8824

Séance du 23 octobre 2002 (PV n°34)

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI

Dossier n°58, 314, 326, 672, 782, 866

Rapport annuel de la commission

Séance du 6 novembre 2002 (PV n°35)

DF : S. PENEL

Fondation : A. B. LEVY, C. GROBET, L. MARCONI

Dossiers n°20, 29, 87, 141, 290, 434, 726

PL 8776, PL 8718, PL 8851

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE

Créée le 19 mai 2000 par loi 8194 du Grand Conseil de la République et canton de Genève

Affaire traitée par Gilbert VONLANTHEN
Tél. direct : 022 737 01 05
E-mail : gilbert.vonlanthen@fondval-bcge.ch

COMMISSION DE CONTROLE
DU GRAND CONSEIL
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

A l'attention de M. Souhail Mouhanna
Président

Genève, le 3 décembre 2002
GVO/mbu -

Expédié le: 04.12.02		fic
Président	X	
Commissaires	X	
Secrétariat	X	
Commission		Fondation BCGE
Présent		
Divers		

Monsieur le Président,

Comme nous en sommes demeurés convenus lors du dernier entretien téléphonique que vous avez eu avec le soussigné de droite, nous vous remettons, en annexe, quatre tableaux représentants par catégorie, la totalité des immeubles que nous avons vendus au 30 septembre 2002.

Vous constaterez que, par rapport au précédent envoi, nous avons ajouté un tableau relatif aux immeubles Nostri vendus, dans lequel nous avons enlevé les objets qui concernaient l'ex-Générale Immobilière.

En effet, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2001, à la fin de l'année 2000 notre Fondation a du reprendre en urgence à la valeur des créances, 29 objets immobiliers qui appartenaient à quatre sociétés de portage de la régie Générale Immobilière qui a fait faillite.

Cela a comme conséquence d'augmenter considérablement, le montant figurant dans la colonne « valeur au bilan au jour de la vente » puisqu'il n'a pas été tenu compte de la valeur d'expertise desdits objets lors de cette reprise.

A la lecture de ces différents tableaux vous pourrez constater avec satisfaction, que globalement le prix de vente des différents bien-fonds est sensiblement supérieur à la valeur d'expertise puisqu'il représente en moyenne, 112% de ces dernières. Nous vous indiquons, ci-après, ce pourcentage pour chacune des catégories :

➤ **immeubles nostri vendus (sans Générale Immobilière) :**

valeur au bilan	CHF	35'256'000,--
prix de vente minimum	CHF	30'176'000,--
prix de vente effectif	CHF	34'507'000,--
valeur d'expertise	CHF	29'961'000,--
(taux 115,2%)		

➤ **immeubles sociétés de portage :**

engagement au 30 juin 2000	CHF	171'604'000,--
prix minimum de vente	CHF	64'955'000,-- (*)
prix de vente effectif	CHF	115'725'000,--
valeur d'expertise	CHF	109'816'000,--
(taux 105,4%)		

➤ **immeubles de débiteurs :**

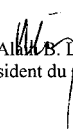
engagement au 30 juin 2000	CHF	224'259'000,--
prix de vente minimum	CHF	71'861'000,-- (*)
prix de vente effectif	CHF	117'681'000,--
valeur d'expertise	CHF	99'314'000,--
(taux 118,5%)		

(*) Remarques

Concernant les immeubles ayant appartenus aux débiteurs et aux sociétés de portage, nous attirons votre attention sur la colonne « prix minimum envisagé » qui ne comprend pas de valeur lorsqu'il s'agit de vente partielle.

En espérant avoir répondu à votre attente et demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fondation de valorisation des actifs
de la Banque cantonale de Genève


Alain B. Lévy
Président du Conseil


Gilbert Vonlanthen
Directeur

Annexes mentionnées

Immeubles Nostris vendus
au 30.09.2002

Dossier No	Immeuble, adresse	Bien-fonds	Traitement en Commission	N° PL	Engagement au 30.06.2000	Valeur au bilan au jour de la vente	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Date de la publication de la vente dans la FAO	Perte N/A (2)	Valeur d'expertise
495	Rue des Alpes 14	hôtel	06.06.01	8643	7760796,25	4170000,00	3900000,00	4170000,00	28.09.01		3576576,60	2260000,00
Sous-total 2001												
488	Route de Choulex 132	mixite			972000,00	650000,00	650000,00	650000,00	14.03.02	05.04.02	341668,63	570000,00
346	Chemin du Pré-Langard 33C	villa	20.02.02	8682	5492000,00	5390000,00	3600000,00	3900000,00	11.04.02	26.04.02	1511465,85	3400000,00
206	Clos 6 - Grenade 19	imm. loc.	19.12.01	N/A(1)	11539000,00	14582998,00	8850000,00	8900000,00	15.04.02	26.04.02	5782998,00	7900000,00
207	Grenade 17	imm. loc.	19.12.01	N/A(1)	3539000,00	3564049,00	2150000,00	2150000,00	15.04.02	26.04.02	1448240,90	2450000,00
153	Grange-Falquet 9-11	imm. loc.	20.02.02	8686	3160000,00	4285603,00	2400000,00	2450000,00	15.04.02	26.04.02	1838903,00	1940000,00
170	Rolschild 11	imm. loc.	20.02.02	8693	10285000,00	10316952,00	5700000,00	5750000,00	01.05.02	10.05.02	4566952,00	5990000,00
815	Récredoz à la Rippe	villa	06.02.02	8716	1271000,00	800000,00	800000,00	900000,00	13.05.02		526329,55	800000,00
706	Deux-Points 28	imm. loc.	17.04.02	8685	10597000,00	2700000,00	3000000,00	3180000,00	24.06.02	12.07.02	7681656,55	3250000,00
717	Golette 5,7,9,11,13	imm. loc.	23.01.02		9567000,00	18105000,00	18105000,00	19000000,00	05.07.02	19.07.02	9566960,20	19535000,00
212	Hugo-de-Senger 1, Pont-d'Arve 53	imm. mixite	22.05.02	8760	7469000,00	7985806,70	3800000,00	4200000,00	26.07.02	16.08.02	3785806,70	5000000,00
448	Rue des Lias 9	SIAL PPE	06.03.02		5210000,00	1210000,00	1210000,00	1450000,00	09.08.02		234014,01	142000,00
288	Moulières, Saïgny	terrains ind.	09.01.02	N/A(1)	3320000,00	3319678,20	-	2561550,00	20.08.02	30.08.02	758128,20	
95	Krieg 19-21	lots PPE	12.06.02	8689	662000,00	662058,70	500000,00	504000,00	31.08.02	13.09.02	150058,70	490000,00
Sous-total 2002												
					68304000,00	72583145,60	49676000,00	54290550,00			38197862,29	61371000,00
TOTAL					76064796,25	76753145,60	53576000,00	58460550,00			42074558,89	53631000,00

*N/A (1) : immeubles vendus à des collectivités publiques

*N/A (2) : Ne comprend pas la différence éventuelle entre les intérêts facturés et les loyers nets encaissés ainsi que les investissements effectués

Immeubles Nostri vendus
au 30.09.2002

Dossier No	Immeuble, adresse	Bien-fonds	Traitement en Commission	N° PL	Engagement au 30.06.2000	Valeur au bilan au jour de la vente	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Date de la publication de la vente dans la FAO	Perte N/A (2)	Valeur d'expertise
495	Rue des Alpes 14	hôtel	06.06.01	8643	7760796.25	4'170'000.00	3'900'000.00	4'170'000.00	28.09.01		3'876'676.60	2'260'000.00
Sous-total 2001					7760796.25	4'170'000.00	3'900'000.00	4'170'000.00			3'876'676.60	2'260'000.00
488	Route de Choulex 132	mité			972'000.00	650'000.00	650'000.00	650'000.00	14.03.02	05.04.02	341'668.63	570'000.00
346	Chemin du Pré-Langard 33C	villa	20.02.02	8682	5'402'000.00	5'390'000.00	3'600'000.00	3'900'000.00	11.04.02	26.04.02	1'511'465.85	3'400'000.00
815	Récrédos à la Rippe	villa	06.02.02	8716	1'271'000.00	800'000.00	800'000.00	900'000.00	13.05.02		526'329.55	804'000.00
706	Deux-Points 28	imm. loc.	17.04.02	8685	10'587'000.00	2'700'000.00	3'000'000.00	3'180'000.00	24.06.02	12.07.02	7'881'656.55	3'250'000.00
717	Golette 5,7,9,11,13	imm. loc.	23.01.02		9'567'000.00	18'105'000.00	18'105'000.00	19'000'000.00	05.07.02	19.07.02	9'566'960.20	19'535'000.00
448	Rue des Lias 9	SIAL PPE	06.03.02		521'000.00	121'000.00	121'000.00	145'000.00	09.08.02		234'014.01	142'000.00
288	Mouillères, Saligny	terrains ind.	09.01.02	N/A(1)	3'320'000.00	3'319'678.20	-	2'561'550.00	20.08.02	30.08.02	758'128.20	
Sous-total 2002					31'650'000.00	31'085'678.20	26'276'000.00	30'336'550.00			20'620'222.99	27'701'000.00
TOTAL					39'410'796.25	35'255'678.20	30'176'000.00	34'506'550.00			24'496'899.59	29'961'000.00

*N/A (1) : immeubles vendus à des collectivités publiques

*N/A (2) : Ne comprend pas la différence éventuelle entre les intérêts facturés et les loyers nets encaissés ainsi que les investissements effectués

(Tableau ne comprenant pas les objets ex Générale immobilière)

Immeubles de Sociétés de Portage vendus
au 30.09.2002

Dossier n°	Immeuble, adresse	Bien-Fonds	Traitement en Commission	Engagement au 30.06.2000	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Modalités	Perte NVA (1)	Valeur d'expertise
278	Jussy 19 à 27	terrain industr.	21.12.01	18'147'412.75	-	7'350'000.00	07.03.2001	gré à gré	10'915'057.45	7'100'000.00
142	Rue des Remparts à Monaco	Immeuble	06.06.01	2'463'205.60	2'640'000.00	2'681'682.07	13.06.2001	gré à gré	8'135.63	2'850'000.00
55	En Chauhin	appart. PPE (106)	-	304'768.00	vente partielle	290'000.00	22.06.2001	gré à gré	vente partielle	290'000.00
88	Perly	imm.adm.	07.02.01	32'000'000.00	-	7'000'000.00	25.06.2001	gré à gré	25'040'084.95	7'000'000.00
356	Cologney	log. PPE	09.05.01	21'300'000.00	-	15'300'000.00	05.07.2001	gré à gré	6'061'482.30	13'400'000.00
89	Micheli-du-Crest 20-22	arcade comm.	-	553'000.00	450'000.00	450'000.00	31.07.2001	gré à gré	116'756.97	343'000.00
325	En Palet 2	villa	06.06.01	789'000.00	400'000.00	400'000.00	02.08.2001	gré à gré	387'041.20	350'000.00
293	Seymaz 49	3 villas	20.06.01	1'720'000.00	3'125'000.00	3'225'000.00	13.08.2001	gré à gré	673'557.78	2'860'000.00
9	St-Jean 58	appart. PPE	23.05.01	347'628.30	200'000.00	200'000.00	15.08.2001	gré à gré	142'483.75	170'000.00
148	Ancienne 18	immeuble	crédit remboursé	1'633'000.00	-	1'660'000.00	22.08.2001	gré à gré	-30'000.00	1'340'000.00
309	Chapelle 25	villa	crédit remboursé	923'000.00	950'000.00	990'000.00	04.09.2001	gré à gré	-23'000.00	925'000.00
308	Champs-Lingots 59	5 villas	20.06 + 22.08.01	1'850'000.00	vente partielle	1'850'000.00	12.09.2001	gré à gré	vente partielle	1'900'000.00
312	Ch. de la Greube 18A	villa	07.11.01	650'000.00	vente partielle	650'000.00	27.09.2001	gré à gré	vente partielle	508'500.00
312	Chemin de la Greube 20	villa	07.11.01	690'000.00	vente partielle	690'000.00	28.09.2001	gré à gré	vente partielle	660'000.00
306	Bel-Air 22	Villa	22.08.01	1'104'000.00	1'950'000.00	1'200'000.00	31.10.2001	gré à gré	-96'000.00	970'000.00
313	Ch. Rossignol 16B *	villa mitoyenne	12.10.01	1'095'787.00	vente partielle	1'130'000.00	21.11.2001	gré à gré	vente partielle	960'000.00
55	En Chauhin	appart. PPE (30)	24.10.01	304'768.00	vente partielle	275'000.00	22.11.2001	gré à gré	vente partielle	270'000.00
116	Avenue du Tribunal Fédéral 27	imm.localif	14.12.01	7'325'000.00	5'700'000.00	6'200'000.00	28.12.2001	gré à gré	157'7138.55	5'700'000.00
SOUS-TOTAL 2001				93'197'669.65	14'515'000.00	51'641'682.07			44'772'738.58	47'396'500.00
332	Ch. Sus-la-Meule 2, Founex	Villa	19.12.01	1'058'000.00	1'100'000.00	1'077'300.00	29.01.2002	gré à gré	153'383.25	1'000'000.00
19	Av. de la Tour-Haldimand 1, Pully	Lots PPE	24.10.01	238'000.00	vente partielle	238'000.00	20.02.2002	gré à gré	vente partielle	205'000.00
279	En Etraz, Loney (VD)	terrain	23.05.01	610'000.00	700'000.00	700'000.00	25.02.2002	gré à gré	-90'000.00	825'000.00
19	Av. de la Tour-Haldimand 1, Pully	Lots PPE	14.12.01	800'000.00	vente partielle	800'000.00	28.02.2002	gré à gré	vente partielle	747'000.00
312	Chemin de la Greube 20B	Villa	07.11.01	700'000.00	vente partielle	700'000.00	07.03.2002	gré à gré	vente partielle	660'000.00
239	Av. Léman 35, Lausanne	Lots PPE	20.03.02	2'055'000.00	vente partielle	2'055'000.00	11.03.2002	gré à gré	vente partielle	3'050'000.00
313	Ch. Rossignol 16A **	villa	31.01.02	1'454'266.00	vente partielle	1'150'000.00	15.04.2002	gré à gré	vente partielle	865'000.00
86	Encyclopédie 14	Lots PPE	05.07.01	435'000.00	vente partielle	435'000.00	17.04.2002	gré à gré	vente partielle	383'750.00
233	Masbou 8	Localif	24.10.01	3'998'000.00	1'300'000.00	1'298'200.00	30.04.2002	gré à gré	2'561'701.11	1'320'000.00
244	Quai des Arènes 6	Localif	10.04.02	4'313'663.00	2'400'000.00	2'600'000.00	30.04.2002	gré à gré	171'3663.00	1'415'000.00

Immeubles de Sociétés de Portage vendus
au 30.09.2002

Dossier n°	Immeuble, adresse	Bien-Fonds	Traitement en Commission	Engagement au 30.06.2000	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Modalité	Perte N/A (1)	Valeur d'expertise
317	Chemin de la Combe 4	Villa	20.02.02	1'144'090.85	855'000.00	900'000.00	13.05.2002	gré à gré	244'090.85	915'000.00
101	Bd Georges-Favon 4	Locatif	19.12.01	5'503'020.00	3'550'000.00	3'550'000.00	14.05.2002	gré à gré		3'600'000.00
232	Cingria 6	Locatif	08.05.02	5'821'000.00	3'250'000.00	3'250'000.00	01.05.2002	gré à gré	1'889'016.50	3'100'000.00
339	La Falaise, Gland	Villas	20.03.02	2'768'457.35	2'750'000.00	3'100'000.00	05.06.2002	gré à gré	-331'542.65	3'400'000.00
145	Encyclopédie 12	Mixte	crédit remboursé	5'117'000.00	-	5'150'000.00	06.06.2002	gré à gré	-33'000.00	4'800'000.00
164	Rue des Asters 7.9-11-13	Locatif	22.05.02	23'492'000.00	24'500'000.00	24'000'000.00	14.06.2002	gré à gré	-508'000.00	23'150'000.00
300	Ch. Des Hutins 49	villa	20.02.02	860'000.00	vente partielle	860'000.00	24.05.2002	gré à gré	vente partielle	850'000.00
55	En Chauhin	appart. PPE (98)	24.10.01	304'768.00	vente partielle	300'000.00	01.07.2002	gré à gré	vente partielle	300'000.00
337	En Sous-Cretiaz, Villars	Chalet	24.10.01	1'399'000.00	1'300'000.00	1'300'000.00	17.07.2002	gré à gré	99'000.00	1'400'000.00
250	Prieur 37, Bardonnex	Mixte	20.02.02	1'903'000.00	1'000'000.00	1'100'000.00	25.07.2002	gré à gré	803'000.00	1'090'000.00
335	Ch. de la Montagne 37A	villa	06.03.02	853'572.00	800'000.00	850'000.00	29.07.2002	gré à gré	3'572.00	622'000.00
35	Bon-Port 5, Territet	Appartement	08.05.02	270'000.00	vente partielle	285'000.00	19.08.2002	gré à gré	vente partielle	192'000.00
876	Renard 5	Villa	23.01.02	1'849'330.40	550'000.00	600'000.00	19.03.2002	gré à gré	1'048'330.40	600'000.00
889	Vaudrès 25, Clarens	Appartement	29.05.02	492'000.00	350'000.00	350'000.00	03.04.2002	gré à gré	142'000.00	300'000.00
7	Amazones 20	Appartement	10.04.02	455'128.70	460'000.00	520'000.00	18.07.2002	gré à gré	-64'871.30	450'000.00
289	En Champex	terrain industr.	24.04.02	3'080'867.00	-	1'128'760.00	29.08.2002	gré à gré	1'952'107.00	1'750'000.00
135	Prie-de-Ole	halle industr.	10.04.02	884'243.75	175'000.00	240'000.00	30.08.2002	gré à gré	644'243.75	240'000.00
282	La Lécherette, Gryon	terrain	23.05.02	1'419'303.55	600'000.00	570'000.00	19.09.2002	gré à gré	849'303.55	350'000.00
273	Château-de-Bellerive 29C	villa	29.05.02	2'203'000.00	2'400'000.00	2'600'000.00	20.09.2002	gré à gré	-397'000.00	2'400'000.00
308	Champs-Lingots 55	villa	05.12.01	3'125'000.00	2'400'000.00	2'475'000.00	30.09.2002	gré à gré	650'000.00	2'420'000.00
				SOUS-TOTAL 2002	78'406'710.50	64'183'260.00			13'283'017.46	62'419'750.00
				TOTAL	171'604'280.25	115'724'942.07			58'055'766.04	109'816'250.00

A Avis de perte estimée

B Avis de perte intermédiaire

C Avis de perte résultat définitif

N/A (1) Ne comprend pas la différence éventuelle entre les intérêts facturés et les loyers nets encaissés, ainsi que les investissements effectués.

Immeubles de Débiteurs vendus
au 30.09.2002

Dossier N°	Immeuble, adresse	Bien-Fonds	Traitement en Commission	Engagement au 30.06.2000	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Modalité	Perte N/A (1)	Valeur d'expertise
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	85'000.00	vente partielle	85'000.00	06.07.2000	gré à gré	vente partielle	85'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	83'000.00	vente partielle	83'000.00	06.07.2000	gré à gré	vente partielle	83'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	100'000.00	vente partielle	100'000.00	06.07.2000	gré à gré	vente partielle	100'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	80'000.00	vente partielle	80'000.00	06.07.2000	gré à gré	vente partielle	80'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	80'000.00	vente partielle	80'000.00	06.07.2000	gré à gré	vente partielle	80'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	100'000.00	vente partielle	100'000.00	08.08.2000	gré à gré	vente partielle	100'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	80'000.00	vente partielle	80'000.00	31.08.2000	gré à gré	vente partielle	80'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	82'000.00	vente partielle	82'000.00	31.08.2000	gré à gré	vente partielle	82'000.00
734	"Bouillays" à Champétry	autres	-	1'085'000.00	248'000.00	248'000.00	28.10.2000	enchères	838'902.20	184'800.00
826	Clairjoie 9-11	villas	-	4'650'847.00	-	2'500'000.00	14.11.2000	gré à gré	2'359'122.33	2'160'000.00
755	Sous-le-Mont, Cheseaux	terrain industr.	-	5'182'000.00	-	1'366'920.00	01.12.2000	gré à gré	4'042'870.70	1'201'378.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	78'000.00	vente partielle	78'000.00	18.12.2000	gré à gré	vente partielle	78'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	76'000.00	vente partielle	76'000.00	20.12.2000	gré à gré	vente partielle	76'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	70'000.00	vente partielle	70'000.00	20.12.2000	gré à gré	vente partielle	70'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	85'000.00	vente partielle	85'000.00	20.12.2000	gré à gré	vente partielle	85'000.00
		SOUS-TOTAL 2000		11'877'847.00	200'000.00	5'113'920.00			7'280'895.23	4'545'178.00
534	Franck Thomas	appart.	-	1'080'000.00	vente partielle	1'080'000.00	26.01.2001	gré à gré	vente partielle	1'080'000.00
410	Tavernery 9	appart. PPE	26.01.01	984'314.25	800'000.00	822'500.00	30.01.2001	gré à gré	172'562.90	660'000.00
494	Comavin 8	hôtel	10.01.01	15'727'788.10	4'500'000.00	8'550'000.00	23.02.2001	gré à gré	7'177'798.10	3'170'000.00
777	Malvand 12 a	villa	-	1'286'106.50	925'000.00	925'000.00	04.04.2001	gré à gré	416'321.00	865'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	86'000.00	vente partielle	86'000.00	26.04.2001	gré à gré	vente partielle	86'000.00
730	Schwarzenburgstrasse	imm. Locatif	09.05.01	216'899.20	10'000.00	9'112.30	27.04.2001	gré à gré	215'850.40	0.00
840	Abérieux 41	terrain	-	2'373'000.00	680'000.00	650'000.00	10.05.2001	gré à gré	1'723'287.55	650'000.00
607	Espanade 16	imm. Locatif	09.05.01	6'475'000.00	3'200'000.00	3'225'000.00	17.05.2001	enchères	3'250'000.00	4'500'000.00
399	Adrien-Jeandin 16	appart. PPE	25.04.01	140'000.00	145'000.00	160'000.00	22.05.2001	enchères	-20'000.00	170'000.00
392	Jean-Achard 5	appart. PPE	06.06.01	3'002'000.00	1'200'000.00	1'260'000.00	29.05.2001	gré à gré	1'818'468.26	1'395'000.00
553	Rue de Rive 3	imm. Commerc.	06.06.01	6'075'433.10	-	4'600'000.00	03.06.2001	enchères	1'260'657.40	4'600'000.00
448	Rue du Beau-Site 1C	appart. SIAL	09.05.01	280'661.10	160'000.00	162'500.00	08.06.2001	gré à gré	234'014.01	131'000.00
811	Prévôté 5	villa	06.06.01	19'373'989.50	8'000'000.00	8'000'000.00	08.06.2001	enchères	11'916'261.10	7'000'000.00
444	Beau-Site 1C	lots SIAL	09.05.01	442'325.70	315'030.00	315'030.00	13.06.2001	gré à gré	234'395.70	564'000.00
824	Carcellière 7	villa	06.06.01	436'347.15	-	747'600.00	14.06.2001	enchères	-311'252.85	900'000.00
736	Les Cannebières	Villa + terrain	20.06.01	19'800'000.00	-	17'800'000.00	29.06.2001	enchères	2'000'000.00	10'000'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	84'000.00	vente partielle	84'000.00	10.07.2001	gré à gré	vente partielle	84'000.00
662	Michel-Chauvet 4	imm. Locatif	05.07.01	6'226'827.40	5'500'000.00	5'545'000.00	07.08.2001	enchères	895'363.90	4'300'000.00

Immeubles de Débiteurs vendus
au 30.09.2002

Dossier N°	Immeuble, adresse	Bien-Fonds	Traitement en Commission	Engagement au 30.06.2000	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Modalités	Perte N/A (1)		Valeur d'expertise
405	Rue du Léman 5	lot SIAL	08.08.01	92'500.00	vente partielle	92'500.00	23.08.2001	gré à gré	vente partielle		90'000.00
584	Bourg-Neuf 5 et Tour 8	immeubles	05.07.01	3'926'213.00	-	7'080'000.00	31.08.2001	enchères	3'279'940.35	A	219'000.00
595	Grand-Rue 18	immeuble	05.07.01	3'047'940.00	-	6'750'000.00	31.08.2001	enchères	2'423'197.80	A	99'000.00
810	Armand-Dufaix 11	villa	08.08.01	16'287'000.00	7'500'000.00	7'510'000.00	04.09.2001	enchères	9'160'271.50	A	7'000'000.00
853	Vignerate 12	villa	19.09.01	1'095'841.15	1'095'000.00	1'110'000.00	27.09.2001	enchères	-14'158.85		1'900'000.00
617	Carmavin 4	immeuble	17.10.01	17'101'000.00	4'500'000.00	5'510'000.00	25.10.2001	enchères	13'814'574.00	C	5'175'000.00
874	Av. de l'Érmitage 31	villa	05.07.01	8'810'493.40	3'600'000.00	3'600'000.00	26.10.2001	gré à gré	5'367'817.20		2'600'000.00
460	15/17 Rue des Théodore-Vernes	SIAL PPE	08.08.01	234'061.70	110'000.00	110'000.00	01.11.2001	gré à gré	125'135.85	A	66'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	19.09.01	64'000.00	vente partielle	64'000.00	05.11.2001	gré à gré	vente partielle		64'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	19.09.01	66'000.00	vente partielle	66'000.00	05.11.2001	gré à gré	vente partielle		66'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	19.09.01	70'000.00	vente partielle	70'000.00	05.11.2001	gré à gré	vente partielle		70'000.00
794	ch. Byron 11	villa	07.11.01	5'349'000.00	2'000'000.00	2'300'000.00	08.11.2001	enchères	3'191'508.40	A	2'000'000.00
572	Ch des Carpières 3	Industriel	23.05.01	858'955.30	450'000.00	450'000.00	14.11.2001	gré à gré	515'413.75	A	515'000.00
797	Les Aubliers, Treycoyagnes	villa (Lot 11)	05.07.01	465'475.00	vente partielle	425'000.00	14.11.2001	gré à gré	vente partielle		425'000.00
471	Sismond 17	immeuble	24.10.01	5'474'000.00	980'000.00	1'000'000.00	20.11.2001	enchères	4'747'257.50	B	1'015'000.00
850	Byron 3	villa	24.10.01	4'295'000.00	2'200'000.00	2'200'000.00	21.11.2001	enchères	2'177'256.10	C	1'950'000.00
665	Charles-Giron 1	imm.locatif	07.11.01	3'502'000.00	1'500'000.00	1'900'000.00	27.11.2001	enchères	1'825'899.51		1'200'000.00
666	Henri-Veyrasat 10	imm.locatif	07.11.01	6'578'000.00	1'800'000.00	1'950'000.00	27.11.2001	enchères	4'557'531.85		2'700'000.00
778	Ch. de Malvaud 12 C	villa	-	908'703.00	830'000.00	830'000.00	28.11.2001	enchères	98'024.65	A	830'000.00
845	Route des Allues 10 à Avusy	villa - agricole	05.07.01	2'343'236.90	1'300'000.00	1'310'000.00	06.12.2001	enchères	1'050'573.40	A	1'260'000.00
				SOUS-TOTAL 2001		85'902'242.30			83'323'989.47		69'095'000.00
487	Crêts-de-Chouilly 38-40	terrain (vigne)	21.11.01	106'516.70	-	107'000.00	15.01.2002	enchères	-483.30		290'000.00
844	rte de Collez 44	villa mitoyenne	14.12.01	1'289'237.20	760'000.00	765'000.00	16.01.2002	enchères	524'237.20		730'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	-	98'000.00	vente partielle	98'000.00	08.02.2002	gré à gré	vente partielle		98'000.00
786	Ch. de la Fouine 3	villa mitoyenne	06.02.02	1'153'014.25	800'000.00	800'000.00	12.02.2002	enchères	314'108.85	A	840'000.00
797	Les Aubliers, Treycoyagnes	villa (lot 13)	05.07.01	657'140.00	425'000.00	450'000.00	28.02.2002	gré à gré	207'140.00		450'000.00
891	Rue de l'Avenir 10	studio	19.09.01	74'000.00	vente partielle	74'000.00	14.03.2002	gré à gré	vente partielle		74'000.00
704	26C Rue de Coppet à Commugny	PPE Feuillet 1351	07.11.01	600'000.00	vente partielle	600'000.00	21.03.2002	gré à gré	vente partielle		755'000.00
393	Rue de la Cité 25	Mixte	20.03.02	3'223'832.00	vente partielle	1'530'000.00	22.03.2002	enchères	vente partielle		1'260'000.00

Immeubles de Débiteurs vendus
au 30.09.2002

Dossier N°	Immeuble, adresse	Bien-Fonds	Traitement en Commission	Engagement au 30.06.2000	Prix minimum envisagé	Prix de vente effectif	Date de la vente	Modalité	Perte N/A (1)	Valeur d'expertise
407	Rue de la Terrassière 22	Lots PPE	20.02.02	436'928.45	240'000.00	260'000.00	17.04.2002	enchères	176'828.45	240'000.00
733	Grand-Monts 31	Terrain	20.03.02	1'540'000.00	430'000.00	430'000.00	18.04.2002	enchères	1'469'864.90 A	310'000.00
779	Rte de Troinex 52	villa	06.02.02	1'051'379.00	900'000.00	922'500.00	13.05.2002	gré à gré	118'662.85 A	910'000.00
408	Rue Simon-Durand 17	Lot PPE	08.05.02	281'854.50	280'000.00	290'000.00	17.05.2002	enchères	-81'45.50	265'000.00
834	Pêcheurs 6	Villa	24.04.02	3'475'000.00	3'090'000.00	3'560'000.00	29.06.2002	enchères	-85'000.00	3'500'000.00
689	Chemin du Creux 1-3	Maison villageoise	-	1'066'460.85	1'075'000.00	1'700'000.00	29.05.2002	gré à gré	-633'539.15	600'000.00
371	40, Avenue de Miremont	1 lot de PPE	21.11.01	680'000.00	680'000.00	680'000.00	05.06.2002	gré à gré	-	600'000.00
738	Grange-Colomb à Carouge	terrain	06.02.02	2'900'469.15	1'940'840.00	1'940'840.00	05.06.2002	gré à gré	941'456.05 A	1'953'000.00
704	26C Rte de Coppet à Commugny	PPE Feuillet 1345	10.04.02	640'000.00	vente partielle	640'000.00	24.06.2002	gré à gré	vente partielle	676'000.00
884	Ruelle du Couchant	Lot PPE	03.07.02	1'726'923.15	150'000.00	245'000.00	11.07.2002	enchères	1'481'923.15	280'000.00
544	L'Ancienne-Roule	garages	12.06.02	1'875'475.60	200'000.00	255'000.00	12.07.2002	enchères	1'520'544.75 A	500'000.00
843	Rte de l'Aspergère 30 à Anières	Villa	12.06.02	730'537.60	790'131.50	790'131.50	24.07.2002	gré à gré	-59'593.90	815'000.00
600	Stand 35	Localité	credit remboursé	2'859'000.00		3'000'000.00	30.07.2002	gré à gré	-141'000.00	3'100'000.00
798	Seres 22	Villa	-	825'000.00	vente partielle	802'118.60	31.07.2002	donation-vé	vente partielle	875'000.00
658	Rte de Chancy 49	villa	20.03.02	1'174'540.50	830'000.00	940'000.00	13.09.2002	enchères	234'640.50	1'000'000.00
708	av. de Béthusy 26 (Lausanne)	Localité	28.08.02	10'686'559.55	4'100'000.00	4'125'000.00	13.09.2002	enchères	6'561'659.55	4'200'000.00
782	103 Ch. de Belle-Cour à Onex	villa	21.08.02	6'702'000.00	500'000.00	600'000.00	25.09.2002	enchères	4'602'008.60 A	422'750.00
870	Bois 58A, Veyrier	Villa	25.09.02	1'778'437.75	1'050'000.00	1'060'000.00	27.09.2002	enchères	718'437.75	930'000.00
		SOUS-TOTAL 2002		47'732'106.25	18'340'971.50	26'564'590.10			17'459'513.55	25'673'750.00
		TOTAL		224'268'874.70	71'887'001.50	117'680'752.40			108'064'368.25	98'313'928.00

A Avis de perte estimée

B Avis de perte intermédiaire

C Avis de perte résultat définitif

N/A (1) Ne comprend pas la différence éventuelle entre les intérêts facturés et les loyers nets encaissés, ainsi que les investissements effectués.

ANNEXE 6

Immeubles ex Générale immobilière

Dossier No	Immeuble, adresse	Bien-fonds	Engagement au 30.06.2000	Valeur d'expertise
206	Clos 6 - Grenade 19	imm.loc.	11'539'000.00	7'900'000.00
207	Grenade 17	imm.loc.	3'539'000.00	2'450'000.00
153	Grange-Falquet 9-11	imm.loc.	3'160'000.00	1'840'000.00
170	Rotschild 11	imm.loc.	0'285'000.00	5'990'000.00
212	Hugo-de-Senger 1, Pont-d'Arve 53	imm. mixte	7'469'000.00	5'000'000.00
95	Krieg 19-21	imm.comm.	661'791.70	490'000.00
Total 1 Immeubles déjà vendus			36'653'791.70	23'670'000.00
165	Florissant 16	imm.loc.	4'838'908.95	3'870'000.00
94	François-Lehmann 18	imm.comm.	15'272'673.25	8'280'000.00
166	Leschot 1	imm. mixte	2'522'768.25	3'300'000.00
168	Leschot 3-5	imm. mixte	18'582'614.10	5'100'000.00
169	Leschot 7	imm. mixte	2'073'705.00	3'000'000.00
171	St-Julien 110	imm.loc.	5'355'685.25	3'000'000.00
205	Boudines / F.Besson	imm.loc.	44'635'514.65	32'330'000.00
201	Belvédère 9	imm. mixte	1'994'826.70	1'242'000.00
202	Lausanne 79	imm.loc.	2'028'349.55	990'000.00
203	Léman 8	imm.loc.	4'117'978.50	2'250'000.00
204	Zürich 47	imm.loc.	2'960'980.40	2'500'000.00
154	Contamines 4	imm.loc.	3'661'699.40	1'950'000.00
155	Aire 47	imm.loc.	3'764'201.55	2'900'000.00
115	Adrien-Lachenal 26	imm. mixte	2'851'697.95	2'693'000.00
210	Carl-Vogt 11	imm.loc.	5'158'610.70	2'020'000.00
211	Dancet 29	imm.loc.	2'569'696.25	3'400'000.00
230	Ferney 222, 224 + bis	imm.loc.	22'369'966.75	8'436'000.00
208	Monthoux 16	imm.loc.	2'036'105.10	2'270'000.00
209	Vaudagne 31	imm.loc.	5'587'302.90	5'000'000.00
112	Lausanne 42	imm. mixte	12'011'000.00	8'120'000.00
113	J.J. Rousseau	imm.comm.	9'112'445.55	7'051'000.00
114	Stand 45	imm.comm.	2'295'790.00	680'000.00
Total 2 Immeubles à vendre			175'802'520.75	110'382'000.00
Total			212'456'312.45	134'052'000.00

DEPARTEMENT DES FINANCES - ADMINISTRATION FINANCIERE DE L'ETAT

NOTE

A: **M. Souhail MOUHANNA**
Député au Grand-Conseil
 De: Mme Sylvie PENEL
 Date: 10 septembre 2002
 Copies: Mme M. Calmy-Rey, Présidente

Concerne : FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE
Comptes au 31 décembre 2001

Conformément à votre demande, je vous transmets en annexe les tableaux des pertes et autres documents qui vous sont nécessaires pour la rédaction de votre rapport. Les tableaux, dont j'ai effacé les noms des débiteurs, sont séparés par année et répartis de la façon suivante :

- tableau des pertes payées par l'Etat pour les immeubles rachetés par la Fondation.
- tableau des pertes payées par l'Etat pour les immeubles rachetés par des tiers
- tableau des pertes enregistrées par l'Etat pour les immeubles rachetés par la Fondation (impayés au 31.12 mais exigibles à terme : on retrouve ce total dans l'actif de la Fondation et au passif de l'Etat).
- tableau des pertes enregistrées par l'Etat pour les immeubles rachetés par des tiers (impayés au 31.12 mais exigibles : on retrouve également ce total dans l'actif de la Fondation et au passif de l'Etat). A noter que cette somme a été payée depuis.

Le total de ces tableaux, qui liste l'ensemble des avis de perte reçus en 2000 et 2001 en provenance de la Fondation, se monte à CHF 213'982'474.99, montant que vous retrouvez au P&P de la Fondation sous " couverture par l'Etat des pertes sur débiteurs" et au P&P de l'Etat sous un poste de charge, compensé par une dissolution correspondante de la provision pour pertes sur réalisation des actifs de la BCGe/Fondation.

Le troisième compte "Etat de Genève, dû dépenses réalisation" que vous trouvez à l'actif correspond aux montants facturés dans leurs appels de fonds restant à payer au 31.12. sous cette rubrique.

Le compte "Etat de Genève" que vous trouvez au passif correspond à :

CHF 16'290'528.10 de l'avance "affaire la Golette 5-13" (rachat d'un premier rang)
 qui sera remboursée prochainement
 CHF 1'237'680.83 qui correspond au solde non dépensé au 31.12 de l'avance de
 fonctionnement faite par l'Etat
 CHF - 200'345.-- d'une correction sur une avance comptabilisée deux fois.
 CHF 17'327'863.93

Concernant le compte de P&P, je vous annexe quatre tableaux de la Fondation qui expliquent la répartition des frais et font le lien avec les avances effectuées par l'Etat. Ainsi :

CHF 5'542'096.90 de charges de personnel
 CHF 497'446.05 de loyers et charges de bureau
 CHF 3'017'375.02 de charges de fonctionnement

./. CHF 160'699.95 d'amortissement (charge comptable et non effective)

CHF 8'896'218.02 de charges de fonctionnement au total, montant que vous retrouvez dans le tableau annexé y relatif ou la répartition par nature des comptes est quelque peu plus détaillée et donc différente.

Quant au récapitulatif global des avances effectuées par l'Etat, il se monte à CHF 133'550'831.72, que l'on retrouve évidemment au centime près dans les comptes de l'Etat. Le montant figurant au P&P de la Fondation, de CHF 116'022'622.79 est plus bas, car il ne tient bien sûr pas compte du solde non encore dépensé des avances de fonctionnement et de l'avance de la Golette qui ont été considérés comme une dette à court terme de la Fondation et se retrouvent à son passif. Ainsi :

CHF 133'550'831.72	total des avances de l'Etat
<u>./. CHF 1'237'680.83</u>	solde non dépensé de l'avance de fonctionnement, au passif
<u>./. CHF 16'290'528.10</u>	avance sur la Golette, au passif
CHF 116'022'622.79	total de la couverture par l'Etat des frais de réalisation, financiers et de fonctionnement.

Ou encore, calculé autrement :

CHF 99'628'706.18	total des avances financières (intérêts nets)
CHF 8'896'218.02	total des avances de fonctionnement dépensées effectivement
<u>CHF 7'497'698.59</u>	total des avances relatives aux dépenses de réalisation d'immeubles
CHF 116'022'622.79	total de la couverture par l'Etat de ces frais.

Je reste à votre disposition pour toute autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin.
Avec mes meilleures salutations



Sylvie Penel
Administration financière de l'Etat

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

LISTE DES PERTES COMPTABILISEES EN 2001, IMPAYEES AU 31 DECEMBRE 2001,
POUR LES IMMEUBLES RACHETES PAR LA FONDATION / PERTES EXIGIBLES A TERME
ANNEE 2001

(en francs suisses)

Date de l'avis de perte	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat	Montant de la perte en capital exigible à terme
09.08.2001	476	B	o		15-17, r. Th.- Vernes/Versoix	234'705.75	155'500.00	79'205.75
11.10.2001	529	A	o		142, r. de Genève/Thônex	2'992'899.90	2'375'254.05	617'645.85
02.11.2001	474	A	o		2-4, r. Saint- Laurent/GE	1'818'210.05	1'813'000.05	5'210.00
02.11.2001	493	A	o		245, rte de Thônnon/Corsier	1'523'620.85	1'100'000.00	423'620.85
02.11.2001	700	A	o		2-4, ch. Esplanade/Vernier	5'224'768.40	2'200'000.00	3'024'768.40
05.11.2001	365	A	o		L'Observatoire/St- Cergue/VD	2'18'947.65	75'000.00	143'947.65
13.11.2001	701	A	o		14, Grand-Rue/GE	616'065.85	310'000.00	306'065.85
05.12.2001	837	A	o		15, ch. du Ruisseau/Meyrin	2'326'261.25	600'000.00	1'726'261.25
03.12.2001	423	A	o		70, rue de la Prulay/Meyrin	516'724.00	160'000.00	356'724.00
05.12.2001	531	A	o		15, Fontaine / Genève- Cité	19'062'747.40	6'500'000.00	12'562'747.40
05.12.2001	748	A	o		La Brêle, rte de la Croix / Lutry / VD	10'676'370.50	1'000'000.00	9'676'370.50
05.12.2001	836	A	o		86, rte de Chancy/Onex	1'037'986.05	1'030'000.00	7'986.05

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

Date de l'avis de perte	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat	Montant de la perte en capital exigible à terme
05.12.2001	416	A	o		14, quai du Cheval-Blanc/ Genève-Plainpalais	286'931.95	145'000.00	141'931.95
11.12.2001	761	A	o		5, ch. Planche-d'Aire/Onex	978'230.00	709'509.65	268'720.35
11.12.2001	567	A	o		140, ch. du Pont-du-Centenaire/Plan-les-Ouates	11'385'515.25	3'507'000.00	7'878'515.25
11.12.2001	793	A	o		3, ch. des Rouvières/Versoix	2'165'669.68	1'488'021.65	677'648.03
18.12.2001	690	B	o		2-4, place de Chambésy/Pregny-Chambésy	66'629.35	5'551.45	61'077.90
07.06.2001	693	A	o		34, rue de Berne / GE	5'968'883.00	1'505'000.00	4'463'883.00
				Totaux		67'101'166.88	24'678'836.85	42'422'330.03

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

LISTE DES PERTES EN CAPITAL ABSORBEES PAR L'ETAT (paiements effectués)
 POUR DES IMMEUBLES RACHETES PAR DES TIERS
 ANNEE 2001

Date	N° du virement	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat par les tiers	Montant de la perte en capital payée
06.04.2001	93352	734	B	n		chalet "Bouilleys" à Champéry	1'084'341.05	245'438.85	838'902.20
12.04.2001	91813	881	B	n		lieu-dit "Au village" à Vionnaz/VS	3'321'075.70	1'123'619.80	2'197'455.90
12.04.2001	91812	755	B	n		lieu-dit "Sous le Mont" à Cheseaux s/Lausanne	5'292'137.70	1'366'920.00	3'925'217.70
03.05.2001	92172	278	B	n		route de Jussy 19-27	17'954'768.05	7'350'000.00	10'604'768.05
29.05.2001	92852	494	A	n		hôtel Savoy, 8 place Cornavin	15'727'788.10	8'550'000.00	7'177'788.10
25.06.2001	93691	826	C	n		9-11, ch. Clairejoie/Chêne-Bourg	2'952'467.50	2'385'217.60	567'249.90
25.06.2001	93688	826	C	n		9-11, ch. Clairejoie/Chêne-Bourg	4'631'872.43	2'800'000.00	1'831'872.43

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

Date	N° du virement	N° du dossier	Type	Stat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat par les tiers	Montant de la perte en capital payée
14.08.2001	95065	389	A	n		Les Glariers/Sierre/VS	627'800.95	120'000.00	507'800.95
14.08.2001	95068	777	A	n		12a, ch. Malvand/Pregny	1'339'227.50	925'000.00	414'227.50
14.08.2001	95063	410	A	n		9, ch. Taverney /GdSaconnex	1'066'962.90	894'400.00	172'562.90
23.10.2001	97258	730	A	n		123, Schwartzzenburg-strasse/Koeniz	226'738.10	10'887.70	215'850.40
23.10.2001	97249	840	B	n		41, ch. Abérieu/Plan-les-Ouates	2'373'287.55	650'000.00	1'723'287.55
23.10.2001	97256	278	B	n		route de Jussy 21-27	17'954'768.05	17'771'768.05	183'000.00
23.10.2001	97242	392	A	n		5, ch. Jean-Achard/Chêne-Bougeries	3'078'468.25	1'260'000.00	1'818'468.25
Nombre de pertes (à des tiers)							77'631'703.83	45'453'252.00	32'178'451.83
Nombre total de pertes payées							25		
% du nombre total de pertes							56		

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

LISTE DES PERTES COMPTABILISEES EN 2001, IMPAYEES AU 31 DECEMBRE 2001,
POUR LES IMMEUBLES RACHETES PAR DES TIERS / PERTES EXIGIBLES
ANNEE 2001

(en francs suisses)

Date de l'avis de perte	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat	Montant de la perte en capital exigible
11.07.2001	444	A	n		1C, r. du Beausite/Petit-Sacconnex	442'325.70	207'930.00	234'395.70
04.09.2001	594	A	n		5, r. du Bourg-Neuf-8, r. de la Tour/Lutry/VD	3'987'870.35	708'000.00	3'279'870.35
04.09.2001	595	A	n		18, Grand-Rue/Lutry/VD	3'098'197.80	675'000.00	2'423'197.80
10.09.2001	325	B	n		En Palet 2/Commugny/VD	785'381.00	400'000.00	385'381.00
18.09.2001	88	A	n		20, ch. de la Mairie/Perly-Certoux	31'783'084.95	6'844'577.45	24'938'507.50
10.12.2001	356	A	n		46, rte de la Capite/Cologny	20'975'240.70	14'913'758.40	6'061'482.30
08.11.2001	460	A	n		15-17, r. Th.-Vernes/Versoix	235'135.85	110'000.00	125'135.85
20.11.2001	617	A	n		4, place Cornavin/GE	19'424'573.65	5'510'000.00	13'914'573.65
26.11.2001	662	A	n		4, r. Michel-Chauvet/GE	6'040'331.30	5'560'000.00	480'331.30
30.11.2001	811	A	n		5, ch. de la Prévôté/Cologny	19'898'690.70	7'982'474.60	11'916'216.10
06.12.2001	9	A	n		58, r. de St-Jean/Genève	346'197.75	203'714.00	142'483.75

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

Date de l'avis de perte	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat	Montant de la perte en capital exigible
12.12.2001	874	C	n		31, av. de l'Ermitage/Chêne-Bougeries	8'866'559.65	3'511'942.45	5'354'617.20
19.12.2001	850	A	n		3, ch. Byron/ Cologny	4'363'501.00	2'200'000.00	2'163'501.00
13.12.2001	293	A	n		49, ch. de la Seymaz/Vandoeuvres	3'808'305.63	3'134'747.85	673'557.78
23.08.2001	642 et div.	A	n		divers objets	55'063'147.94	44'000'000.00	11'063'147.94
19.06.2001	553	B	n		3, rue de Rive / Genève	5'975'657.40	4'697'314.90	1'278'342.50
Situation comptable au 31 décembre 2001					Totaux	185'094'201.37	100'659'459.65	84'434'741.72

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGe

LISTE DES PERTES EN CAPITAL ABSORBEES PAR L'ETAT (paiements effectués)
POUR DES IMMEUBLES RACHETES PAR LA FONDATION
ANNEE 2001

(en francs suisses)

Date	N° du virement	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat par la Fondation	Montant de la perte en capital payée
06.04.2001	93352	717	A	o		5-7-9-11-13, Golette/Meyrin	9'566'960.20	0.00	9'566'960.20
29.05.2001	92855	495	A	o		hôtel Alpes, 14, r.des Alpes	7'776'676.60	3'900'000.00	3'876'676.60
29.05.2001	92851	386	A	o		10, ch. Grand- Montfleury/Versoix	405'144.85	240'000.00	165'144.85
29.05.2001	92856	673	A	o		rite de Nyon, Saint- Cergues / VD	6'753'700.30	2'100'000.00	4'653'700.30
14.06.2001	96324	672	A	o		7-9, rue Jean- Simonet/Vernier	25'693'587.65	26'014'580.20	-320'992.55
25.06.2001	93693	447	A	o		14, rue du Lac/Eaux- Vives	1'379'853.65	1'109'470.00	270'383.65
25.06.2001	93686	766	A	o		15, ch. du Lac/Versoix	826'183.95	500'000.00	326'183.95
25.06.2001	93696	726	A	o		41, av. de la Praille/Carouge	13'713'318.65	6'506'000.00	7'207'318.65
23.10.2001	97251	417- 418	A	o		17, Blanvalet/ Cherbuliez/8, Zürinden/Eaux-Vives	4'843'539.30	1'440'000.00	3'403'539.30
23.10.2001	97254	690	A	o		2-4, place de Chambésy/Pregny- Chambésy	2'327'848.60	1'920'134.45	407'714.15

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGE

Date	N° du virement	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat par la Fondation	Montant de la perte en capital payée
23.10.2001	97247	113	A	o		5, r. Jean-J. Rousseau/Vevey	9'188'534.46	3'500'000.00	5'688'534.46
23.10.2001	97245	711	A	o		7, av. Rond-Point/Lausanne	3'427'878.00	3'419'677.80	8'200.20
Nombre de pertes (rachats)							85'903'226.21	50'649'862.45	35'253'363.76
Nombre total de pertes payées									
% du nombre total de pertes									

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCGe

LISTE DES PERTES EN CAPITAL ABSORBEES PAR L'ETAT (paiements effectués)
 POUR DES IMMEUBLES RACHETES PAR LA FONDATION
 ANNEE 2000

Date	N° du virement	N° du dossier	Type	Rachat	Nom du débiteur	Adresse du bien-fonds	Créance totale	Montant du rachat par la Fondation	Montant de la perte en capital payée
29.12.2000	6052	672	A	0		7-9 r. Jean-Simonet Vernier	25'693'587.65	6'000'000.00	19'693'587.65
Nombre de pertes (rachats)					1				
Nombre total de pertes payées					1				
% du nombre total de pertes					100				
Totaux							25'693'587.65	6'000'000.00	19'693'587.65



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 3 septembre 2002

Grand Conseil

**Commission Contrôle de la Fondation de
valorisation des actifs de la BCGE**

Fondation de valorisation des actifs
de la Banque cantonale de Genève
Me Alain Bruno Lévy
Président du Conseil de fondation
15, rue Pierre-Fatio
Case postale 3228

1211 Genève 3

Concerne : dossiers n°743 et PL 8798

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Suite à sa séance du 28 août, la Commission de Contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne les options prises par votre Conseil dans les dossiers précités.

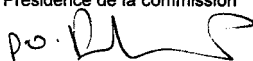
Concernant le dossier n°743, la commission émet un avis favorable aux conditions suivantes :

1. Le prix de vente minimum est de 9 865 000 F
2. Ce prix de vente est fixé en fonction des conditions actuelles du projet de la Ville de Genève présenté à la Commission de contrôle, savoir :
 - des constructions à but exclusivement social ;
 - un indice d'utilisation du sol de 1,5 ;
 - une répartition logements/activités de 84,2% (17 042m²) / 15,8% (3 209 m²)
3. Le contrat prévoira que ce prix de vente serait adapté à la hausse si une modification du PLQ, de l'indice d'utilisation du sol, de l'affectation de la parcelle ou de la répartition entre logements et activités devait aboutir à un rendement supérieur au rendement prévu. La plus-value serait versée à l'Etat de Genève.
4. La clause visée sous point 3 s'applique sans limite de temps à l'égard de la Ville de Genève. Elle s'applique également en cas de revente de la parcelle à un tiers acquéreur en vue d'un projet présentant un rendement supérieur à celui prévu par la Ville de Genève.

5. Dans ce cas, l'éventuelle plus-value qui résulterait de la vente en faveur de la Ville de Genève serait due par cette dernière à l'Etat de Genève, au sens du chiffre 4 ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

La Présidence de la commission



Stéphanie Ruegsegger

CC : Mme Micheline Calmy-Rey, Présidente du Département des finances
Membres de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs
de la BCGE

Fiche de présentation du dossier No ...

1. Données générales

Propriétaire	(Débiteur)/(Porteur)	
Montant actuel de la créance	CHF	
Montant du prêt initial et date	CHF	
Montant et date du prêt restructuré	CHF	
Rendement de la créance	CHF	%
Adresse de l'immeuble		
Zone de construction		
Type d'immeuble		
Date de construction		
Expertise et date	CHF	
Etat locatif brut	CHF	
Revenu immobilier brut	CHF	
Revenu immobilier net	CHF	
Mode de réalisation		
Etat des procédures		
Perte estimée	CHF	

2. Description de l'objet

2.1. Potentiel de valorisation

2.2. Commentaire de l'expertise

3. Objectif (s)

4. Commentaires

Fiche de présentation du dossier No ...

1. | Données générales

Propriétaire	Fondation	
Mode d'acquisition		
Valeur au bilan	CHF	
Valeur d'acquisition et date	CHF	
Perte à l'acquisition	CHF	
Rendement net (immeuble + perte à l'acquisition)	CHF	%
Adresse de l'immeuble		
Zone de construction		
Type d'immeuble		
Date de construction		
Expertise et date	CHF	
Etat locatif brut	CHF	
Revenu immobilier brut	CHF	
Revenu immobilier net	CHF	
Résultat estimé de la réalisation	CHF	+/-
Perte totale estimée	CHF	

2. | Description de l'objet

2.1. | Potentiel de valorisation

2.2. | Commentaire de l'expertise

3. | Objectif (s)

4. | Commentaires

5. | Plan d'action / Décision du Conseil de Fondation, Date